



Saint SULPICE et CAMEYRAC



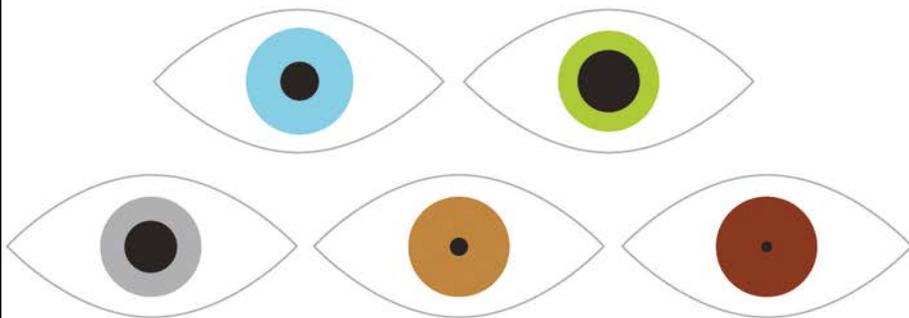
Bulletin Municipal • Octobre 2016

n° 116



Un été au Centre de loisirs





Chez B&C Opticiens, vos yeux seront toujours plus précieux que vos lunettes.

Les Opticiens Libres c'est un réseau d'opticiens indépendants, reconnus spécialistes de la santé et libres de tous leurs choix.



Les Opticiens Libres se sont engagés dans une démarche qualité certifiée par VERITAS, organisme de certification indépendant, pour vous garantir les meilleurs services.

**B&C
OPTICIENS**
21, place Maucaillou
33450 SAINT-SULPICE
ET-CAMEYRAC

Tél. : 05 56 30 21 43
www.bcopticiens.com

www.lesopticienslibres.com

Ouvert du mardi au vendredi
de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h
et le samedi de 9h30 à 12h30 et de
14h30 à 18h.



Les Opticiens Libres®
EXPERTS EN SANTÉ VISUELLE

FCS BORDEAUX B 442 762 514 - Photos non contractuelles © Opticiens Rev - R0433

IP-FIX INFORMATIQUE



24 place maucaillou
Saint Sulpice et cameyrac
05.35.54.11.84

VENTE
PARTICULIERS
PROFESSIONNELS

DEPANNAGE
MAINTENANCE
INSTALLATION

CHATEAU
Saint-Sulpice

2000

BORDEAUX

Appellation Bordeaux Contrôlée
MISE EN BOUTEILLE AU CHÂTEAU

S.C.E.A. Vignobles Pierre et Christophe DUBERGÉ
PROPRIÉTAIRES à SAINT-SULPICE & CAMEYRAC 33450

Tél. 05 56 30 83 06 - Fax. 05 56 30 20 32

Sommaire

	La vie de la commune	p.4
	Conseil Municipal Enfants	p.16
	Conseils municipaux	p.18
	Nos écoles	p.33

	Joyeuse Sports	p.38
	Nos associations	p.39
	Environnement	p.44
	Infos générales	p.45
	Expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale	p.46



édito

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

A Saint Sulpice et Cameyrac, la rentrée a été placée sous le signe du renouvellement et des nouveautés.

Notre directeur général, monsieur Bertrand Jaunay, a fait valoir ses droits à la retraite après 40 ans passés dans la fonction publique dont 20 ans au service de la commune. Je lui souhaite une bonne retraite et de pouvoir profiter de son temps libre. Madame Sandrine Barrois le remplace depuis

le 1er août et prend la direction de nos services. Je lui souhaite la bienvenue dans notre région.

La rentrée pour nos élèves petits et grands est aussi affaire de nouveautés.

L'école est une priorité, c'est le lieu d'acquisition des savoirs, de l'esprit critique et d'analyse, c'est aussi l'apprentissage de la vie en commun et du respect des autres.

La pause estivale a été mise à profit pour faire des travaux dans les classes, pour installer de nouvelles

structures de jeux dans les cours. La diversification des temps d'activités périscolaires permet d'ouvrir le champ des expériences et offre à chaque enfant la possibilité de découvrir de nouveaux domaines. Nous avons maintenant des intervenants extérieurs en informatique, en peinture, en anglais, en cuisine. Avec nos animateurs il est proposé de l'expression corporelle, du sport, des activités manuelles, des marionnettes, des jeux de société, des jeux d'adresse, de la couture. Grâce à des bénévoles d'associations, de la pétanque, du tir à l'arc. Une nouvelle organisation du repas de midi a été mise en place à la Maternelle.

Tout cela concrétise l'engagement de la municipalité et de nos équipes sur la qualité de l'accueil avant et après l'école.

Bien entendu cela a un coût, mais nous refusons de sacrifier cette ambition à l'attention de nos enfants contre un ou deux points de fiscalité.

Autre nouveauté : la prochaine ouverture du Point-Jeunes dont les travaux ont bien avancé grâce à notre personnel et au travail des entreprises.

Ainsi se concrétisent des engagements importants qui sont pour nos jeunes autant de leviers pour leur réussite.

Avançons ensemble en ayant confiance dans les perspectives d'avenir.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

“ L'école est une priorité, c'est le lieu d'acquisition des savoirs, de l'esprit critique et d'analyse, c'est aussi l'apprentissage de la vie en commun et du respect des autres ”

Votre Maire

Pierre JAGUENAUD

CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

En 1916, la bataille la plus terrible de la Grande Guerre n'est pas celle de Verdun mais celle de la Somme. Verdun est un duel franco-allemand alors que la Somme marque l'entrée des Britanniques dans le conflit. Anglais, Canadiens, Irlandais, Australiens, Néo-Zélandais, Africains du Sud... vont mourir en terre française pour un idéal de liberté.

La bataille commence le 1er juillet 1916 pour prendre fin le 18 novembre. Pour gagner une douzaine de kilomètres, on dénombre 1 060 000 victimes dont 58 000 Britanniques le 1er juillet qui restera un jour de commémoration pour le Commonwealth.

Le 15 septembre apparaissent les chars d'assaut, en anglais tank, à la bataille de Pozières.

Le mémorial commémoratif de la bataille de la Somme est le monument de Thiepval, un arc de triomphe style art déco construit par les Britanniques.



▲ Mémorial de Thiepval

Ceux de St Sulpice et Cameyrac morts pour la France

3^{ème} Quadrimestre 1916

Georges BOUILLON

Il voit le jour le 23 avril 1884 à Sourzac (24), au lieu des Carteaux, fils de Jean BOUILLON et de Louise LIMOUZY. Il est cultivateur à Saint Loubès en 1911 puis à Saint Sulpice et Cameyrac en 1914. Il épouse Marie BOUYAT. Il est mobilisé le 3 août 1914 au 50^e R.I. de Périgueux. Il participe aux batailles de Belgique et de la Marne en 1914 puis à celles de Champagne et Artois en 1915.

Le 16 juin 1916, il passe au 308^e R.I. et combat à la terrible bataille de la Somme. Le 7 novembre 1916, il est grièvement blessé à Ablaincourt puis évacué sur l'ambulance 1 / 62 du château de Moreuil (Somme) où il décède le 21 novembre à l'âge de 32 ans. Il repose dans la nécropole de Montdidier (Somme), tombe n° 2095. Il reçut la Médaille militaire à titre posthume le 31 août 1919 : « *A été un vaillant soldat faisant toujours preuve du même courage et de la même ardeur.* »

Jean DELTEIL

Sa naissance est enregistrée le 9 mars 1884 à Carbon-Blanc, fils de Jean DELTEIL et de Jeanne DUVERGÉ. En 1911, il est vigneron à Saint Sulpice et Cameyrac où il se marie le 31 juillet 1913 avec Madeleine ANDRIEU. De cette union est issu Jean DELTEIL, né le 2 avril 1914. Il est mobilisé le 4 août 1914 au 257^e R.I. pour aller combattre en Belgique et sur la Marne avant de connaître les tranchées du Chemin des Dames en 1915. Début 1916, malade, il est évacué sur Bayonne jusqu'au 14 août. Malgré son âge, il est à nouveau incorporé au 248^e R.I. de Guingamp le 18 août 1916 pour aller combattre à Tahuré (Marne). Il est tué à l'ennemi le 25 novembre 1916, âgé de 32 ans. Il repose dans la nécropole de Suippes (Marne) tombe n° 2418. Il laisse une veuve et un orphelin lequel sera lui aussi Mort pour la France le 9 juin 1940 à Semuy (Ardennes) !

Pierre MANO

Pierre MANO est né le 26 juin 1894 à Cestas (Gironde) au lieu de Gazinet, fils de Jean MANO et de Jeanne DULOU. Avant la guerre, il est cultivateur à Beychac et Cailleau puis à Saint Sulpice et Cameyrac, au Sablot, chez Madame GRENET. En septembre 1914, il est mobilisé au 3^e Régiment d'Infanterie Coloniale de Rochefort et participe à la bataille de la Marne. En 1915 il combat en Champagne. Le 2 février 1916 son régiment est affecté au front d'Orient pour venir en aide aux Serbes. C'est l'expédition de Salonique. De mars à novembre la troupe peine à rentrer dans Monastir tenue par les Bulgares. Le samedi 9 décembre 1916, les soldats alliés sont pris sous le feu des mitrailleuses à Vlaktar (Serbie). Pierre MANO est porté disparu. Il avait 22 ans.

Cours de Qi Gong à Saint Sulpice et Cameyrac

Venez découvrir les bienfaits d'une méthode de santé millénaire, basée sur un travail articulaire, énergétique associé à la respiration, tout en décontraction musculaire pour une meilleure vitalité corporelle.

Des mouvements adaptés à un travail sur la souplesse du corps, un massage des organes internes, favorisent une meilleure gestion de ses émotions, du stress et vous assurent un bien-être physique et psychique.

Christian Regny, enseignant en Qi Gong, diplômé de la FFAEMC (Fédération Française des Arts Energétiques et Martiaux Chinois), membre du bureau du Comité régional Nouvelle Aquitaine de cette Fédération.

Cours le vendredi de 19h à 20h30 et/ou le samedi matin de 10h à 11h30.

Pour tout renseignement, contactez-le au 06 19 43 20 48.

Restauration de l'église Saint Jean Baptiste de Cameyrac

Réfection de la toiture et mise hors d'eau.



▲ Toiture en tuiles canal, chaque chapeau de tuile est accroché par un fil de cuivre



▲ Double rang de génoise partie haute, simple partie basse, jusqu'à la tuile d'égout réalisé avec de la chaux et du sable. Chéneaux blanchon cachés et descente d'eau en cuivre



▲ Pose de pavés à l'ancienne, sable et chaux. Le soubassement est repiqué à la chaux, avec une truelle, ceci pour sortir l'humidité afin d'assécher les murs

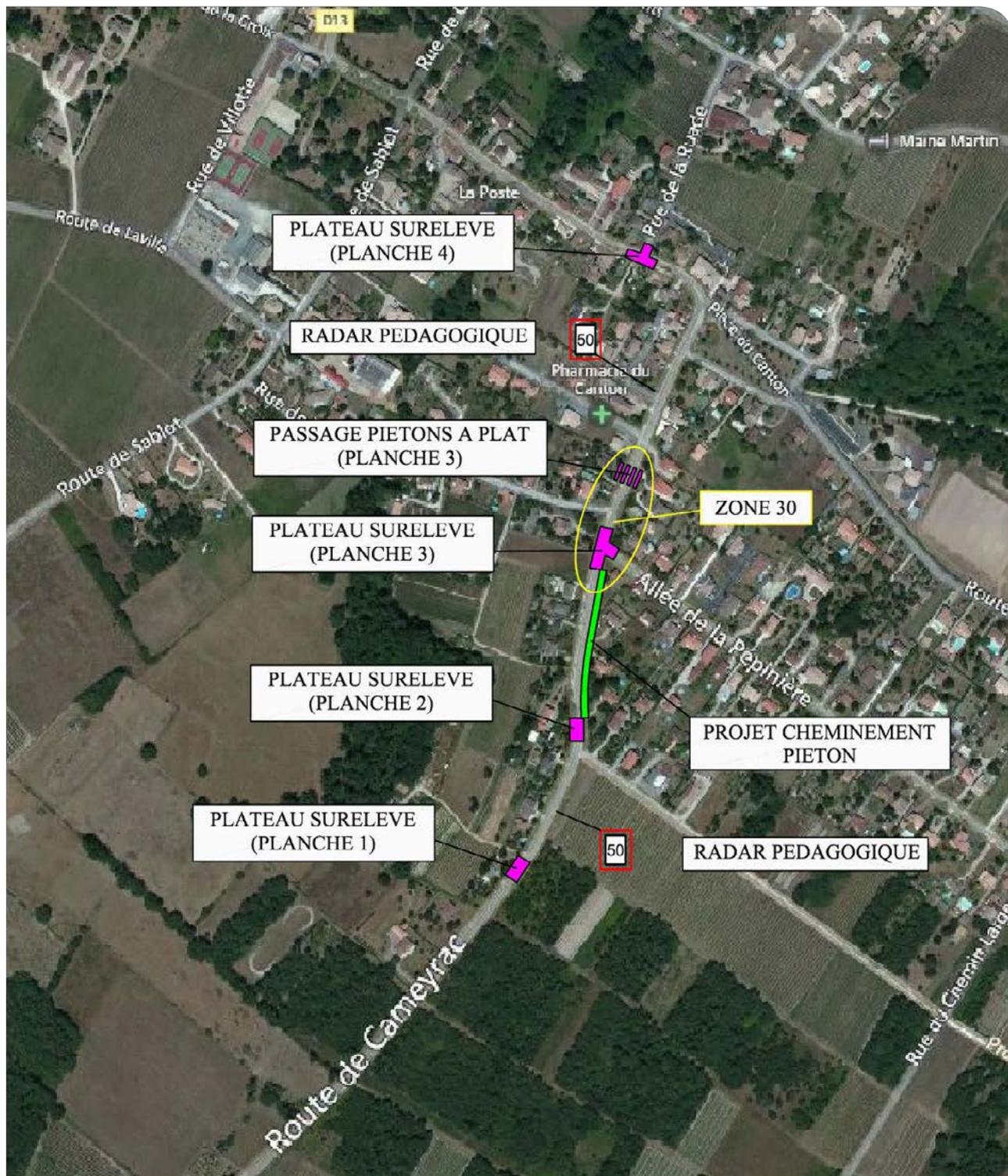
▼ Le pavage en pente favorise l'évacuation, la génoise et l'égout de couverture ont été retravaillés



Projets d'aménagements sécuritaires

RD 13 - Entrée sud d'agglomération

PLAN DE SITUATION



Le détail de chaque ouvrage est consultable en mairie

Travaux effectués pendant l'été

- Changement de 4 portes aux modules, sous le préau, à l'école élémentaire
- Point-Jeunes : doublage des murs, électricité, plafonds rabaissés, portes et fenêtres remplacées, peinture, sol
- Fin des travaux de couverture de l'église Saint Roch
- Travaux divers : peinture de la grille de l'église Saint Roch, travaux dans les écoles
- Extension du parking place Saint Roch - aménagement en cours.



▲ Confection d'un petit trottoir route de Garosse



▲ Les aménagements de la route de Bouclon sont terminés



▲ Dalle située avant les bennes des déchets verts, le long de la voie de chemin de fer. Cette dalle doit recevoir les matériaux actuellement stockés en face des ateliers municipaux

A la bibliothèque..

Rencontre autour des livres

Cette rencontre a permis à Nathalie Florentin, habitant dans notre commune depuis 2003, de présenter son premier livre de nouvelles «Des vies en trompe-l'œil» édité tout récemment.

Si vous ouvrez son livre, vous y trouverez «des nouvelles fraîches, tendres ou cruelles. Des histoires de secrets, de peurs et d'obsessions... Des vies en trompe-l'œil à parcourir sans hésitation».

Des situations qui vous parleront, en tout cas, inspirées par notre quotidien.

Nous recherchons des bénévoles pour la bibliothèque.

Merci de vous faire connaître auprès de Michèle Taudin, adjointe à la culture au 05 56 30 88 69 ou par mail : vignobles.s.taudin@orange.fr.



▲ Nathalie Florentin en dédicace

Exposition de peinture des 17, 18 et 19 juin

Les enfants de l'atelier d'expression de peinture animé bénévolement par Michèle Tahon, ont pour la première année, exposé leur travail ; à l'occasion du vernissage de cette exposition, ils ont remis une composition florale à leur professeur.



▲ Les enfants remettent les fleurs à Michèle Tahon



◀ Le travail des enfants

Quelques photos de l'exposition de peinture...



En juin 2017, nous organisons une exposition de photos sur le thème «photos animalières»

Les photographes peuvent contacter Michèle Taudin, adjointe à la culture au 05 56 30 88 69 ou par mail : vignobles.s.taudin@orange.fr

Des livres au profit du CCAS

A l'occasion de la journée des associations, suite à un «désherbage» d'une partie des livres de la bibliothèque, et à l'initiative de Michèle Taudin, ces livres ont été mis à la disposition du public.

En contrepartie des livres emportés, les personnes qui le souhaitent ont pu faire un don au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), **ce qui a permis de récolter la somme de 111, 20 €.**

Merci aux généreux donateurs !



Remise de chèques par les Lions

Suite au bénéfice du loto qu'ils organisent chaque année à Saint Sulpice et Cameyrac, les Lions de Bordeaux-Caudéran ont fait des dons à deux associations et au CCAS de la commune.

Son président Pierre Grenet, a remis deux chèques à l'association «les Neurofibromatoses» qui aide à la recherche sur les maladies génétiques et l'association Laurette Fugain, «les plaquettes de l'Espoir», qui aide pour la lutte contre la leucémie (don de sang, plasma, moëlle osseuse) ainsi qu'au Centre Communal d'Action Sociale de notre commune, en contribuant ainsi à aider les personnes en situation de précarité.

Cette année encore, les Lions ont permis à 3 enfants de Saint Sulpice de partir en vacances 15 jours dans leur centre Plein Air à Gujan Mestras.

Nous les remercions pour leur générosité jamais démentie.



Remerciements des enfants...

Merci pour les vacances que vous nous avez donné et je vous souhaite un agréable moment pour vous je vous aime de la part d'Amaya rey.



Bourse aux vêtements

Pour la dernière bourse aux vêtements de l'année, les bénévoles se sont retrouvés pendant quatre jours pour vérifier, étiqueter, enregistrer et installer sur des portants les nombreux vêtements des déposants.

Cette fois encore, les acheteurs ont trouvé leur bonheur et ont permis de récolter des fonds pour le CCAS afin d'aider les personnes en situation de précarité.

Merci aux bénévoles qui par leur gentillesse et leurs précieux conseils, permettent que tout ce travail s'effectue formidablement bien !

Les prochaines bourses aux vêtements pour 2017 auront lieu :

- du 27 au 30 mars pour la bourse Printemps/Été
- du 25 au 28 septembre pour la bourse aux vêtements Automne/Hiver



Rencontre avec Jade Maréchal, 15 ans

Championne de France UGSEL cadet-junior en Escrime

Jade, d'où vient cette passion pour l'Escrime et depuis quel âge pratiquez-vous ce sport de combat ?

Ma sœur, Morgane, faisait de l'escrime et je l'ai toujours accompagnée dans les compétitions quand j'étais plus jeune. Je criais son nom pour l'encourager au fond de la piste ! Puis vers 10 ans, j'ai eu envie de prendre sa place, et de toucher de plus près ce beau sport. J'ai pris la relève, car ma sœur a dû arrêter pour ses études. »

Quelles sont les qualités et les valeurs indispensables pour manier le Fleuret ?

Il faut être technique, rapide, vif et précis ; il faut avoir le respect de l'adversaire et de l'arbitre, de l'humilité, de la combativité, mais aussi être perfectionniste.

Vous avez à ce jour un très beau palmarès régional et national, quels sont vos objectifs ?

Oui, en 2016, j'ai été consacrée championne de France UGSEL Cadet-Junior, vice-championne de France Equipe N1 Junior et j'ai fini 3e au championnat de France Equipe N2 cadet.

Aujourd'hui, je souhaite rentrer dans le top 5 français en cadette, intégrer la Team France, rentrer dans les circuits mondiaux et européens en junior et pourquoi pas, rêvons un peu, être aux JO de 2024 !

Tout cela nécessite beaucoup de besoins, avez-vous des partenaires qui vous aident à financer votre projet ?

En effet, j'ai besoin d'équipements très perfectionnés qui coûtent cher... (Une simple lame coûte 140 €)...Mes déplacements, en circuits mondiaux et européens sont de plus en plus nombreux ainsi que mes stages à l'international.

J'ai effectivement des partenaires professionnels (Fleur et Nature et Pressing de Saint Sulpice, Gan Assurance (cabinet Doursat), Arenka, Ligue d'escrime d'Aquitaine, la région Aquitaine, Intersport, Média Photo à Mérignac et Fidaquitaine, le comité départemental de la Gironde, SUPER U et la Cave l'Oenophile de Saint Sulpice) et des partenaires privés (messieurs et mesdames Bruno Rost, Jean-Charles Laporte, madame Vanessa Outrey) qui m'accompagnent dans ma passion.

Mais, pour réaliser mon rêve, j'ai besoin de nouveaux partenaires...

Merci Jade et bonne chance !

Alors, si vous avez envie de faire partie de son aventure, faites vous connaître auprès de Jade ! Tél : 06 48 56 36 38 - jade.marechal@orange.fr - [Page facebook](#)

«Tout seul, on va plus vite, ensemble, on va plus loin». Proverbe africain



Fêtons ensemble le 20^{ème} anniversaire des rassemblements des Saint Sulpice de France les 20 et 21 mai 2017 à Saint Sulpice et Cameyrac

Ces deux jours doivent être une réunion de tous les Saint Sulpice de France.

Pour cela, nous allons nous unir pour que cette fête soit une réussite totale et que nos visiteurs se souviennent longtemps de leur passage chez nous.

Un bon nombre de nos concitoyens ont participé à un ou plusieurs rassemblements dans la France entière. Des liens se sont tissés, il n'est pas rare de voir des Saint Sulpiciens de l'extérieur venir nous rendre visite lors de leur passage en Gironde.

Nous allons recevoir nos amis, nous faisons appel à toute personne susceptible d'accueillir chez elle une ou deux personnes pour une nuit. Les inscriptions seront à remettre à la mairie en utilisant le coupon ci dessous. Nous sommes certains de votre participation.

Toute information complémentaire vous sera fournie en mairie.

Le programme définitif sera établi très prochainement et sera consultable sur internet et en mairie.

Nous pouvons déjà annoncer que le samedi après-midi sera consacré à un marché des produits régionaux de toutes les communes participantes, dans le parc de la mairie.

Nous comptons sur vous tous.



“ Bienvenue chez nous ”

Participation à l'organisation et/ou à l'hébergement
(à remettre à la mairie avant le 1^{er} décembre 2016)

Nom :Prénom : Tél.....

Adresse :

Adresse mail :

Nous pourrions aider à l'organisation⁽¹⁾ : OUI NON

Nous pourrions héberger le samedi soir ⁽¹⁾ : OUI NON

Si oui pouvez-vous nous préciser combien de personnes :

Couple(s) :personnes Personne seule : personne(s)

(1) Rayer la mention inutile

Fête de la musique



Pour l'édition 2016 de la Fête de la musique, plusieurs associations Saint-Sulpiciennes avaient décidé de mettre en commun leurs forces pour proposer une fin de journée musicale en ce 17 juin. C'est ainsi que les commerçants de l'association l'Esprit Maucaillou proposaient, dès 17 h, sur le parking du centre commercial plusieurs groupes vocaux et instrumentaux, alors que sur une grande scène située non loin de là, le Comité des Fêtes et l'association Music Bœuf et Partage redoublaient d'effort sous les intempéries menaçantes pour présenter trois groupes locaux, Drink Nation, Antasia et les White Carbon's dès 20 h. Quelques courageux ont dansé dans la cour de la bibliothèque dont l'état rappelait les premières heures du festival boueux de Woodstock.... Malheureusement, le concert devait prendre fin prématurément dès minuit, interrompu par un déchaînement de dame nature qui sonnait la fin des festivités en inondant la cour de la bibliothèque.



Fête locale



Comme l'édition 2015, les fêtes 2016 auront été un bon cru...

Malgré la concurrence déloyale de la Coupe d'Europe des Nations de Football, les fêtes 2016 ont bien eu lieu, permettant aux Saint Sulpiciens et Cameyracais de participer au repas citoyen et à la soirée Karaoké du vendredi soir, à la soirée Paëlla du Samedi succédant au défi famille, et enfin au Bric à Brac du dimanche...



Seul bémol remarqué par tous les habitants, mais également par le comité des fêtes, **l'absence de certains forains qui s'étaient engagés sur leur présence à nos fêtes locales...**

Journée des associations



Le 10 septembre s'est déroulée la traditionnelle journée des associations à l'initiative de la commission animation de la mairie.

Dès 9h, les associations de Saint Sulpice et de Cameyrac se sont réunies dans la cour de la bibliothèque municipale, proposant tout au long de la matinée aux nombreux visiteurs de s'inscrire dans une des nombreuses disciplines représentées.



Les visiteurs ont pu choisir parmi un panel d'activités sportives riches et variées, ou encore l'exercice du chant choral ou la pratique instrumentale, mais également des activités manuelles telles le patchwork ou la création d'objets en tous genres.

Le tissu associatif, élément essentiel du bien vivre local, n'est sans aucun doute, pas en voie de disparition à Saint Sulpice et Cameyrac !!!!! Nous devons nous en réjouir.

Bel hommage de monsieur le maire pour le départ en retraite de Bertrand Jaunay

Accueil chaleureux de Sandrine Barrois, nouvelle directrice générale des services

Il y avait beaucoup de monde ce vendredi 16 septembre pour fêter le départ en retraite de Bertrand Jaunay et l'arrivée de Sandrine Barrois, qui lui succède désormais.

Après avoir salué la nombreuse assemblée d'élus, les collaborateurs municipaux, la directrice de l'école élémentaire, la DGS de la CDC, la représentante des dirigeants territoriaux, messieurs et mesdames les présidents des associations communales, les architectes et toutes celles et ceux qui ont œuvré pour notre commune, monsieur le maire, Pierre Jaguenaud, a retracé la carrière professionnelle particulièrement bien remplie de Bertrand Jaunay, jusqu'à fin janvier 1996.



Recruté le 1er février 1996 par l'équipe municipale de Pierre Jaguenaud, Bertrand Jaunay est arrivé à Saint Sulpice et Cameyrac comme Secrétaire général de la commune jusqu'au 31 juillet 2016.

Au cours de ces 20 années et 6 mois, monsieur le maire a mis en avant ses qualités professionnelle et humaine :

«Vous avez été un précieux conseiller pour les élus ; par vos connaissances juridiques étendues, vous m'avez toujours aidé à prendre la bonne décision et avec votre concours, la commune n'a jamais perdu un procès.

Avec les adjoints, nous n'oublierons pas que vous pouviez nous citer un article du code des collectivités territoriales, avec son numéro, sa date d'application et les décrets d'application !

Mais ce qui m'a le plus frappé, c'est votre attachement à l'intérêt général. Je vous ai toujours vu défendre l'intérêt de la commune, dans la recherche des meilleurs prestataires, des meilleurs contrats.

Votre connaissance des différentes administrations et de leurs rouages nous ont permis, je pense, d'obtenir le maximum de subventions pour nos projets, récemment encore pour la rénovation de l'église de Cameyrac.

Ce que je retiendrai de toutes ces années passées à travailler ensemble, c'est la confiance, la confiance que j'avais en vous -et qui je pense était réciproque-, la recherche de l'intérêt communal, l'abnégation et le sens du service public».

Au nom des élus et de tous les collaborateurs, des habitants, monsieur le maire a remercié Bertrand Jaunay pour tous les services rendus dans la commune et lui a souhaité une belle et longue retraite en exerçant ses passions, notamment l'organisation de concerts en été à l'abbatiale de Guîtres et la photo.

Avant la remise des cadeaux, monsieur le maire a présenté Sandrine Barrois, nouvelle DGS, en poste depuis le 1^{er} août 2016. Il a souligné sa polyvalence, sa connaissance du terrain et son expérience du monde de l'entreprise et des collectivités territoriales. Espérant qu'elle trouve beaucoup d'intérêt dans ses nouvelles fonctions, il lui a souhaité la bienvenue ainsi qu'à sa famille.

Bertrand Jaunay a fait l'éloge du service public, a souligné la confiance et la fiabilité que l'on se doit d'avoir et a remercié toutes les personnes qui l'ont aidé dans sa carrière. Il a reçu un appareil photo offert par la municipalité, une enveloppe offerte par les élus, le personnel administratif et technique et un coffret de 2 bouteilles de vin de qualité offert par l'Amicale des dirigeants territoriaux.

Puis, Sandrine Barrois se présenta... et reçut une composition florale en signe de bienvenue. Cette belle soirée se termina par de multiples échanges autour du verre de l'amitié.

La nouvelle équipe administrative à votre service

Sandrine Barrois, Directrice Générale des Services, depuis le 1er août 2016.

Sandrine Barrois a une solide formation de droit administratif et de droit européen. Après avoir travaillé à la région de la Haute Normandie au service du développement économique, elle est rentrée en 2001 à la Mairie du Vaudreuil, dans l'Eure, où elle a occupé les fonctions de Directrice Générale des Services jusqu'au 31 juillet 2016.

Aurélie Varas, Gestion du personnel, Directrice Générale des Services adjointe

Frédérique Pedeboscq, Urbanisme et Social

Corinne Guillemet, Comptabilité

Virginie Courret, Accueil, Etat Civil, Cimetières, Elections

Mélanie Vaisenber, Accueil, Portage des repas

Sans oublier notre police municipale : **Frédéric Pierrot**, Policier municipal



Portrait de Maryse Brun, professeur de musique

Maryse a quatre ans et demi quand elle commence à apprendre le solfège et le piano dans sa ville natale de Marseille ; 2 ans plus tard, elle intègre le CNR du Prado. A 8 ans, grâce à son grand-père, interprète à l'Elysée, elle joue pour le Général de Gaulle à l'arbre de Noël de l'Elysée... A 14 ans, elle rejoint une famille d'accueil sur Paris où elle passe son bac musical et son diplôme d'Etat.

Puis, la vie la conduit en Gironde où elle enseigne pendant 7 ans dans plusieurs collèges...

En octobre 1968, elle s'installe comme professeur de musique à Saint Sulpice et Cameyrac, où elle enseigne le piano, l'accordéon, la guitare et la harpe celtique.

En 1981, elle joue pour François Mitterrand, lors d'une visite officielle à Bordeaux.

De nombreux talents sont sortis de son école et les brillants résultats obtenus par ses élèves témoignent de la qualité de son enseignement.

On ne plaisante pas avec la musique !

Conseil Municipal Enfants

A la rentrée le Conseil Municipal Enfants a pu découvrir les travaux réalisés durant l'été : la structure de l'école maternelle qu'ils avaient choisie ainsi que les deux tables extérieures pour leur école.

Leur rentrée «municipale» s'est effectuée le mercredi 31 août.

A l'ordre du jour quelques rappels sur les projets réalisés et sur ceux à venir.

Il leur reste à finaliser le projet de la cantine ainsi que celui mené en partenariat avec quatre étudiants du Lycée des Iris (réalisation du protège cahier de liaison pour l'école du Cèdre Bleu et cahier de liaison centre de loisirs/parents).

Deux grands projets pour leur dernière année de mandats.

Il ne reste plus qu'à se mettre au travail !



▲ CME séance de travail

▼ Mobilier école élémentaire



Ets ENDUIT PEINTURE REVETEMENTS

06 03 25 55 11 / 05 56 30 21 63

Richard Xavier

8 chemin Bertrand 33450 St Sulpice & Cameyrac

Peinture int/ext. - Imperméabilisation façades

Papiers peints - revêtements sols & murs

Décoration - placo - faïence - carrelage - parquet

Sinistre/Dégât des eaux

epr.richard@orange.fr

www.enduit-enduit-revetement.fr



INTER SERVICES ASSURANCES

INTER SERVICES ASSURANCES

Assureur des particuliers et des entreprises

Auto, Multirisques, Santé, Prévoyance, Épargne et retraite

Pourquoi chercher ailleurs ? Vous avez tout sur place !

8, Place Maucaillou - 33450 ST- SULPICE-ET-CAMEYRAC

Tél. 05 56 30 89 80 - interservicesassurances.fr

Sincèrement vôtre - Hervé du TERTRE

Courtage en assurances numéro ORIAS 07 000 250

RCS BX B 340 495 126

CAVE L'ŒNOPHILE

Tél. 05 56 30 20 67

Nathalie Ribéreau
Cafés Thés
Épices
Cadeaux
Chocolat
Épicerie fine ...

33450 St Sulpice & Cameyrac Pk Super U

Bouteilles, verrerie peintes pour anniversaire retraite ...

Chocolats fins toute l'année

Grand choix Whiskies Rhums Portos...

Transport particuliers et professionnels toutes distances

véhicule 9 places Bordeaux Cub



Société de Transport Adapté Aux Personnes

www.staap33-transport.fr

contact@staap33-transport.fr 06.62.99.74.20

séminaires événements familiaux sorties week-end

transfert aéroport gare hôtel salons



Professionnelle depuis 1990 des transactions immobilières,
Christine Girard vous accompagne tout au long de votre projet .

Pour contacter l'agence de Saint Sulpice 06 21 55 33 26 - 05 56 72 19 51

www.prestigehome.fr / contact@prestigehome.fr

33 450 Saint Sulpice et Cameyrac

Carte professionnelle n°33483-2105 - RCS : Bordeaux 400 494 704 000 28 - Affilié à la Caisse de Garantie de l'Immobilier : GALIAN

FUNERARIUM - POMPES FUNEBRES PRIVEES

CONSTRUCTIONS FUNERAIRES

Tarifs crémation extrêmement compétitifs

E.U.R.L. PFPE

B. QUINTANA

SIEGE SOCIAL

91, rue Edmond Faulat - 33440 AMBARES - Tél. 05 56 77 55 60 - Fax 05 56 38 90 31

AGENCE

81, cours d'Albret - 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 24 35 22



Séance du jeudi 14 avril 2016 à 20 h

L'an deux mille seize, le quatorze avril,
Le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de monsieur Pierre Jaguenaud, maire.
Date de convocation du conseil municipal : 7 avril 2016.

Étaient présents : M. Jaguenaud, maire – Mmes et MM. : Seigneur, Jaurégui, Taudin, Laurisse, adjoints – Mmes et MM. : Lambert, Ornon, Lavigne, Desalos, Deschamps, Gratia, Barbin, Rouxel, Pulcrano, Mazuque, Budis, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoirs : M. Poncelet à M. Laurisse, Mme Da Costa à Mme Ornon, M. Courtazelles à M. le Maire, Mme Bonnamy à Mme Deschamps, M. Jolly à M. Seigneur, M. Quintal à M. Desalos, Mme Philippe à Mme Taudin, M. Grenet à M. Pulcrano, Mlle Magri à M. Budis.

Absentes excusées : Mmes Unique et Meudan.

Le secrétariat a été assuré par madame Jaurégui.

Le compte rendu de la séance du 16 mars 2016 ayant été adressé aux membres du conseil municipal et aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que depuis l'envoi de la convocation du conseil municipal, la communauté de communes a adressé un projet de nouvelle modification des statuts de la CDC. Il s'agit d'ajouter la compétence sport d'intérêt communautaire. Il propose d'ajouter cette question à l'ordre du jour afin d'éviter de devoir convoquer une nouvelle réunion.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Signature d'un Projet Urbain Partenarial avec la société d'HLM Clairsienne pour la construction de logements à Magnan-Nord

Délibération n°2016-04-01

L'état avait préempté un terrain à Magnan-Nord pour le compte de Clairsienne, ce qui permettra de construire 33 logements sociaux. Nous avons prévu de leur verser 45 000 € de subvention foncière. Il y a des travaux à réaliser comme le recalibrage de la route de Magnan, réaliser un cheminement piéton, etc. Une étude de la circulation a été réalisée par le bureau « Lignes de conduite » et il nous a été conseillé de mettre la rue de Magnan en sens unique jusqu'à sa sortie au pied du pont. Il y aura donc des travaux à réaliser pour lesquels la société d'HLM Clairsienne a accepté de signer un Projet Urbain Partenarial aux termes duquel il nous sera versé la somme de 45 000 € afin de nous permettre de refaire la voirie de ce secteur, les trottoirs, l'éclairage public au droit de l'opération. 50 % nous seraient versés à l'ouverture du chantier et le solde 6 mois après, avant la fin des travaux. Ce contrat doit comporter la mention des équipements à réaliser, leur coût prévisionnel les délais de réalisation et le périmètre de la convention. En contrepartie il n'y

a pas de perception de la taxe d'aménagement, laquelle s'agissant de logements HLM, est bien moindre.

Le permis de construire a été demandé et il faudra indiquer la convention dans l'arrêté de permis.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Mise en sécurité de l'entrée sud (RD 13) du bourg de Saint Sulpice : convention avec le département

Délibération n°2016-04-02

Le projet qui a pour objectif de casser la vitesse comprend notamment 4 plateaux ralentisseurs, un au niveau de la rue de la Ruade, un radar pédagogique, un deuxième ralentisseur au niveau de la rue du Pey-Bos et de l'allée de la Pépinière, qui sont deux routes communautaires. Celui-ci sera donc pris en charge par la CDC. Un autre au niveau du chemin de la Peyrette, et enfin un à l'entrée de l'agglomération avec un radar pédagogique et la création de trottoirs. S'il est possible, suivant le résultat de l'appel à concurrence et du montant définitif des travaux, nous pourrions faire une continuité de trottoirs côté chemin de la Peyrette entre ce chemin et l'allée de la Pépinière (il faut buser). S'agissant d'une route départementale, il est nécessaire de signer une convention avec le Département.

La communauté de communes en signera une pour le plateau situé entre la rue de Pey-Bos et l'Allée de la Pépinière, ces deux voies étant communautaires. Monsieur Seigneur demande l'estimation du montant des travaux.

Monsieur le maire indique que le montant prévisible est de 100 à 120 000 € H.T., prévus au budget. Ces chiffres devront être précisés lors de l'appel à concurrence.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Demandes de subventions pour les travaux sur la Route Départementale N° 13

Département de la Gironde

Délibération n°2016-04-03

Les travaux de busages d'assainissement d'eaux pluviales, et les bordures de trottoirs peuvent être subventionnés par le département. Pour cela, nous devons faire réaliser une petite étude de traversée d'agglomération.

Il est peut-être aussi possible d'obtenir une subvention pour l'enfouissement de réseaux de téléphone.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Amendes de police

Délibération n°2016-04-04

Les travaux réalisés en bordure d'une route départementale peuvent faire l'objet de subventions au titre des amendes de police, notamment les radars pédagogiques (40% d'un montant de travaux plafonnés à 20 000 €).

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Délibération n°2016-04-05

Les aménagements de bourg ayant pour objet d'améliorer la sécurité routière peuvent faire l'objet de subvention de l'état au titre de la DETR.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Modification de la durée de travail d'un emploi d'agent d'animation de 2^{ème} classe, de 28/35^{ème} à 33/35^{ème}

Délibération n°2016-04-06

Un agent d'animation recruté sur un emploi à temps non complet de 28/35^{ème} assure depuis près de deux ans un service correspondant à 33 heures par semaine.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Acquisition d'une bande de terrain afin d'améliorer la voirie rue de Galan d'une part et des parcelles restées la propriété du département

Délibération n°2016-04-07 et 08

Le Plan d'Occupation des Sols a prévu une opération réservée destinée à permettre l'élargissement de la rue de Galan sur le côté ouest.

Suite à la décision d'acquérir du mois de février, il est apparu que l'estimation des domaines ne concernait pas la totalité de la bande de terrain. L'estimation de ce qui reste s'élève à 6 740 €. Il est proposé d'acquérir cette parcelle au prix de l'estimation des domaines.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Il nous est aussi possible d'acquérir plusieurs petites parcelles qui sont restées la propriété du Département, depuis la création de l'avenue Lagrula et le pont sur la voie ferrée au carrefour de la rue de Magnan-Nord. Ces parcelles d'une superficie de 9 à 120 m² n'ont pas de valeur marchande et nous pourrions proposer au Département un achat pour 1 € symbolique par parcelle. Le reliquat de terrain (500 m²) autour du rond-point que nous entretenons pourrait faire l'objet de la même proposition.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Préemption d'un immeuble et rachat par Clairsienne selon la convention qui nous lie

Délibération n°2016-04-09 et 10

Conformément à la convention que nous avons signée, la SA d'HLM Clairsienne, se propose d'acheter un immeuble situé 35, avenue Maucaillou et 32, avenue de la gare, appartenant à Madame Jaurégui, suite à une déclaration d'intention d'aliéner.

Monsieur le maire demande à madame Jaurégui qui accepte de ne pas participer au débat et au vote sur cette question. De même il propose qu'elle n'assume pas le secrétariat de cette question qui sera confié à madame Taudin.

Cet immeuble (en zone UB au POS) aurait permis de construire de nombreux logements alors que nous sommes obligés de faire construire des logements HLM.

L'opération de préemption-revente se fera instantanément et Clairsienne en assumera tous les frais conformément à l'article 7 de la convention.

En effet, la commune a reçu le 12 janvier 2016 une déclaration d'intention d'aliéner portant sur un immeuble d'une surface de plancher de 480 m² environ, sur une parcelle de 935 m² au prix de 220 000 €.

Il ressort de l'étude de faisabilité réalisée à la demande de Clairsienne que l'emplacement et les règles d'urbanisme applicables à la parcelle sont particulièrement favorables à la création de 12 logements sociaux (3T3 et 9 T2).

Clairsienne a adressé à la commune un courrier d'engagement et une promesse ferme de rachat au prix fixé par la DIA.

L'avis du domaine du 29 mars 2016 indique que le prix de 220 000 € stipulé dans la DIA n'est pas supérieur à la valeur vénale du bien immobilier.

Clairsienne se propose de démolir l'immeuble actuel dans lequel il serait très difficile de réaliser des logements aux normes actuelles et de reconstruire deux bâtiments reliés par un passage qui desservirait une partie du rez-de-chaussée et les parkings qui seraient couverts.

Considérant que les projets de loi en cours menacent de durcir encore l'obligation de réaliser des logements HLM, si nous avons des immeubles ou des terrains sur lesquels il y a des projets de construction importante de logements, nous devons ensuite faire encore plus de logements sociaux.

Monsieur Pulcrano estime qu'il faudra être rigoureux sur le projet de construction car ce bâtiment est un peu l'emblème de l'entrée de bourg.

Monsieur le maire indique qu'il partage ce point de vue et que Clairsienne le sait déjà. Il l'a déjà dit aux responsables de Clairsienne qui en sont conscients. De plus, le site est dans le périmètre où les projets doivent être soumis à l'architecte des bâtiments de France ce qui apporte une garantie supplémentaire. Dans ces conditions, le maire va faire usage de son droit de préemption, en application de la délégation reçue par délibération du 17 avril 2014, afin d'acquérir ce bien immobilier au prix stipulé dans la DIA.

Il est donc nécessaire :

D'autoriser le maire à signer tous les actes afférents à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien immobilier cadastré à Saint Sulpice et Cameyrac section B N°1,

D'autoriser le maire à signer tous les actes afférents à la rétrocession à la société Clairsienne du bien immobilier cadastré à Saint Sulpice et Cameyrac section B n° 1 pour le prix de 220 000 € majoré des frais d'acquisition supportés par la commune.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Décisions budgétaires

Rapporteur monsieur LAURISSE

Monsieur le maire indique que les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 3 026 371 € auxquels s'ajoutent 36 478,54 € de recettes d'ordre et 321 742 € de résultat reporté de l'année précédente, soit un total de 3 384 592 €. Si on retire les dépenses de fonctionnement de 2 845 412 € nous avons un excédent comptable de 539 179,70 €. Sur lequel il propose de virer 240 000 € en section d'investissement et non pas la totalité prévue puisqu'en investissement nous avons reçu des subventions. 240 000€ suffisent à équilibrer la section d'investissement. Après ce virement nous aurons un excédent à reporter en fonctionnement de 299 179,70 €.

Monsieur LAURISSE rappelle les principaux points du compte administratif et du budget.

Au chapitre 11, Charges à caractère général, il avait été prévu 890 818,12 € et nous avons réalisé 756 086,19 €. Nous avons eu des dépenses supplémentaires liées aux rythmes scolaires, nous avons provisionné l'ensemble des dépenses liées à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), et qui s'étaleront sur plusieurs années. Mis à part cette somme, les dépenses n'évoluent que de 0,8 %. Pour le budget 2016 il est prévu 943 791€ ce qui nous permettra de garder des marges d'autofinancement. Notre Trésorier a souhaité que tous les versements à Galipette proviennent du chapitre 11 ce qui a été voté fin 2015.

Concernant les frais de personnel, il avait été inscrit 1 660 000 € et réglé 1 582 404 €. Si on en soustrait les remboursements de salaires d'agents en arrêts de maladie, soit 43 767 € nous avons une dépense réelle de 1 538 636,83 €. Si on compare 2015 sur 2014 on constate une évolution réelle de 1,44 % qui correspond au Glissement Vieillesse Technicité et il est prévu 1 700 000 € au budget 2016 moins 20 000 € au titre des remboursements.

Les charges de gestion courantes sont assez stables et comprennent notamment les subventions aux associations dont il a été retiré les versements à Galipette en 2016.

Les intérêts et charges financières sont en baisse, et les amortissements et provisions s'élèvent en 2016 à 125 898 €.

Monsieur le maire rappelle que le budget est en légère diminution due à la baisse de plus de 50 000 € des dotations de l'Etat.

Les recettes :

Les produits des services ont varié en raison de chevauchement de la perception des recettes des rythmes scolaires les deux dernières années et le chapitre est de 263 430 € en 2016.

Les impôts et taxes avec les contributions directes ont été de 1 917 710,24 € en 2015 pour une prévision de 1 891 300,81 € et en 2016 nous prévoyons 1 973 706 € avec une augmentation de 4 % des taxes.

Dotations et participations dont la DGF qui diminue de 53 000 € et le chapitre s'élève à 682 326 € en 2016 contre 765 452 € en 2015 !

Avec le résultat reporté de 299 179,70 € le budget 2016 est équilibré à 3 298 533,15 €.

Monsieur Pulcrano demande le montant apporté par le taux de 4 % appliqué à la fiscalité ?

Monsieur Laurisse indique que le gain est de 48 000 €. (1% = 12 000 €)

Monsieur Pulcrano pense qu'il faudrait se limiter à + 2 % quitte à rogner un peu sur les charges à caractère général pour ne pas faire supporter entièrement aux habitants la baisse des dotations de l'état.

Monsieur Seigneur indique que 4% sur un taux de moins de 10 % n'est pas plus élevé que 2 % sur un taux de 18 % comme on en trouve dans certaines communes !

Monsieur le maire précise en effet qu'il vaut mieux raisonner en valeur absolue.

Nos dépenses sont de l'ordre de 650 € par habitant alors que certaines communes sont à 1 200 ou 1 300 € !

Monsieur le maire rappelle que lorsque monsieur Pulcrano était maire en 2013 il déclarait dans le compte rendu du conseil municipal que « il aurait fallu augmenter de 6 % ou 8 % et qu'il fallait augmenter les impôts et qu'on avait toujours été frileux de ne pas le faire ». Alors que faire en 2016, maintenant que l'état nous prend des sommes importantes ?

Investissement

La préemption revente de l'immeuble décidée précédemment est inscrite en dépenses et en recettes pour 230 000 €.

En 2015, il a été dépensé modérément, notamment : 1 440 € de frais d'insertion, 45 000 € de subvention à Logévie pour des logements HLM, des dépenses d'éclairage public. 185 697 € d'immobilisations corporelles, notamment 96 000 € pour le tractopelle et 120 038 € pour les travaux en cours. En 2016 il est prévu une nouvelle subvention de 45 000 € à Clairsienne pour la construction de logements HLM 430 923,85 € de matériels dont 230 000 € pour l'acquisition de l'immeuble, une structure de jeux au CLSH etc, au titre des immobilisations en cours, soit 816 393 €. Les remboursements d'emprunts se montent à 235 328 €.

Le total des dépenses est donc de 1 719 571,36 €.

Les recettes :

L'excédent 2015 soit 334 028,64 €, le virement de la section de fonctionnement 239 000 €, les cessions d'immobilisations, la maison pour 230 000 € et le vieux tracteur pour 8 400 €, le Fonds de compensation de la TVA 48 260,87 €, la taxe d'aménagement 60 000 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé 240 000 €, des subventions pour 193 800,13 €. Les amortissements 125 000 € et un emprunt de 240 000 €.

Monsieur Jaguenaud estime qu'étant donné la faiblesse des taux d'intérêt il est possible d'emprunter, du moment que c'est la même somme que par ailleurs nous remboursions :

Section de Fonctionnement

Vue d'ensemble recettes

Chap.	Libellé	Budget 2015	Compte Administratif 2015	Budget 2016
013	Atténuation de charges	15 000,00	43 767,64	20 000,00
70	Produits des services, et ventes	276 364,08	264 067,06	263 430,00
73	Impôts et taxes	1 891 300,81	1 917 710,24	1 973 706,60
74	Dotations et participations	765 452,00	760 429,69	682 326,00
75	Autres produits de gestion courante	27 000,00	19 572,97	28 000,00
76	Produits financiers		3,55	
77	Produits exceptionnels	1 000,00	20 820,55	5 000,00
042	Opé. d'ordre, transfert entre sections	24 405,43	36 478,54	26 890,85
002	Résultat reporté	321 742,39	321 742,39	299 179,70
	Total des Recettes	3 322 264,71	3 384 592,63	3 298 533,15

Vue d'ensemble Dépenses

Chap.	Libellé	Total Budget 2015	Compte Administratif 2015	Budget 2016
011	Charges à caractère général	898 818,12	756 086,19	943 791,47
012	Charges de personnel	1 660 000,00	1 582 404,47	1 700 000,00
65	Autres charges de gestion courante	259 753,49	251 552,53	197 113,68
66	Charges financières	95 746,00	94 996,29	90 730,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	808,82	2 000,00
023	Virement à section d'investissement	299 610,43		239 000,00
042	Amortissements	114 336,67	159 564,63	125 898,00
	Total des dépenses	3 322 264,71	2 845 412,93	3 298 533,15

Section d'Investissement

Vue d'ensemble Dépenses

Chap.	Libellé	Budget 2015	Compte Administratif 2015	Budget 2016
20	Immobilisations incorporelles	7 705,00	1 909,20	16 247,00
204	Subv. (rembours. Eclairage public) (avec R à R N-1)	94 162,00	80 247,00	63 000,00
21	Immo. corporelles (avec R à R N-1)	248 400,08	185 697,03	430 923,85
23	Immo. en cours (avec R à R N-1)	621 138,50	120 038,19	816 393,00
16	Emprunts et dettes assimilées	221 296,00	221 295,18	235 328,00
040	Opé. d'ordre : transfert entre sections	2 514,58	36 478,54	
001	Solde d'exécution négatif reporté	50 072,49	50 072,49	
	Total des dépenses	1 245 288,65	695 737,63	1 719 571,36

Vue d'ensemble recettes

Chap.	Libellé	Budget 2015	Compte Administratif 2015	Budget 2016
13	Subventions d'équipement	121 830,19	143 816,86	193 800,13
16	Emprunts et dettes assimilées	240 000,00	240 000,00	240 000,00
21	Immobilisations corporelles		45 227,96	
10	Dotations, fonds divers et réserves	160 797,71	187 671,13	108 444,59
1068	Excédents de fonct. capitalisés	298 713,65	298 713,65	240 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00		238 400,00
021	Virement de la section de fonct.	299 610,43		239 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	114 336,67	114 336,67	125 898,00
001	Solde d'exécution positif reporté			334 028,64
	Total des recettes	1 245 288,65	1 029 766,27	1 719 571,36

Approbation du compte administratif 2015

Délibération n° 2016-04-11

Monsieur Lambert assure la présidence du conseil municipal pour le vote et comme le prévoit la loi,

Monsieur JAGUENAUD, maire, qui a assuré la gestion 2015, quitte la séance.

Le compte administratif 2015 de monsieur Jaguenaud, maire, est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2015 de Monsieur le Receveur

Délibérations n° 2016-04-12

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion de Monsieur le Receveur est identique au compte administratif et propose de l'approuver.

Le compte de gestion de monsieur le Receveur est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat 2015

Délibération n° 2016-04-13

Après avoir approuvé le compte administratif, il doit être décidé d'affecter en section d'investissement, une partie du résultat de la section de fonctionnement. Cette année, il n'est pas nécessaire d'affecter la totalité du prélèvement prévu (299 610,43 €) mais plutôt de 240 000,00 € qui suffira au financement des investissements.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition

Délibération n°2016-04-14

Les taux de nos taxes ménages sont inférieurs à ceux des autres communes. Les charges considérables que l'état nous impose, et la baisse des dotations qui se cumule à celles des années précédentes imposent de procéder à une légère hausse des taux d'imposition (4 %). Ainsi cette année la dotation de l'Etat baisse encore de 53 000 €, + 4% rapporterait 48 000 € et ne compense même pas la baisse de l'Etat.

Leur évolution serait donc la suivante :

	2015	2016
Taxe d'habitation	9,64 %	10 ,03 %
Taxe foncière bâti	17,36 %	18,05 %
Taxe foncier non bâti	42,80%	44,51 %

Le conseil municipal approuve les taux d'imposition ci-dessus, pour l'exercice 2016.

Voix pour : 20

Abstentions : 5 (Mmes et Mrs Grenet, Pulcrano, Mazuque, Budis, Magri)

Subventions aux associations

Monsieur Laurisse précise qu'il est apparu souhaitable d'infléchir la méthode de calcul antérieure qui était basée sur l'historique augmenté d'un pourcentage.

Nous vous proposons des critères plus homogènes, plus simples, plus transparents et plus évolutifs aussi, soit un dispositif à trois étages :

Un premier étage qui consisterait à assurer un minimum comparable à ce qui se passait les années précédentes avec un versement d'un montant destiné à assurer à chaque association ses frais administratifs et une somme pour les TAP lorsqu'elles en font et une base de versement égale à 85 % de ce qu'elle a touché l'année précédente, ce qui permet de garantir contre des évolutions trop brutales.

Le deuxième étage prend en compte l'évolution des licenciés sportifs lorsqu'il s'agit d'associations à caractère sportif et également la participation aux manifestations communales ; étant entendu qu'il s'agit de celles réalisées au bénéfice de la commune à l'exclusion de celles réalisées au bénéfice de l'association.

Le troisième étage intervient lorsqu'il y a des demandes exceptionnelles liées à des budgets exceptionnels et on a réservé un petit montant dans la proposition.

L'ensemble n'a pas pour but de diminuer les subventions aux associations, lesquelles globalement augmentent dans le budget, mais de mettre en place quelque chose dans le budget qui soit transparent et évolutif, et qui ne soit pas assis sur l'histoire et une inflation, toujours répétée, qui ne tiendrait jamais compte de la vie de l'association, de l'évolution de ses effectifs.

Monsieur Pulcrano pose deux questions, l'une concernant l'ARESC et la marche nordique et leur participation au Téléthon.

Il précise que ces deux associations n'y ont pas participé.

Monsieur le maire indique qu'il faut en tenir compte, ce qui va entraîner la diminution de 50 € de leurs subventions.

Monsieur Pulcrano estime qu'il faut saluer le travail qui a été fait et la logique mise en place pour qu'il y ait équité et pour inciter les associations locales à s'impliquer dans la vie locale.

Monsieur le maire estime qu'il fallait tenir compte de l'évolution des associations, certaines progressant beaucoup, on ne peut pas donner des majorations uniformes en pourcentage. Par ailleurs il ne fallait pas mettre en place des règles très brutales qui amèneraient des évolutions en dents de scie.

L'année prochaine nous en reparlerons mais nous pourrions simplifier en repartant des bases 2016 et peut-être ne pas recommencer à calculer les 85 %, on pourra tenir compte des critères administratifs, de la participation, de l'évolution du nombre des licenciés, et garder les principes de cette année.

Madame Mazuque indique que Cré'art a organisé une manifestation pour le Téléthon, mais que trois manifestations ont été organisées, une pièce de théâtre en novembre, un concert le vendredi soir, et le samedi, le marché de Noël dans la galerie marchande de Super U. L'argent encaissé pour ces trois manifestations a été reversé au Téléthon.

Monsieur Budis note que le comité des fêtes reçoit 100 € par jour de fête.

Monsieur Laurisse précise qu'il n'a pas été donné le même poids à une journée complète et à un spectacle. Par exemple, il faut deux ou trois spectacles pour faire une journée.

Monsieur le maire propose que les attributions accordées à Cré'Art tiennent compte d'une journée et des deux soirées de deux heures chacune.

Suite aux remarques ci-dessus, monsieur Laurisse note que les propositions de subventions peuvent être modifiées ainsi :

L'ARESC diminue de 510 € à 410 €

Cré'Art augmente de 510 € à 610 €

La Marche Nordique diminue de 230 € à 130 €.

A.R.E.S.C.	410,00
Anciens Combattants	480,00
Anciens Combattants congrès exceptionnel	100,00
Associations piégeurs	300,00
Club de Pétanque	400,00
Club des Amis du 3 ^{ème} âge	520,00
Comité des fêtes	1040,00
Chœur des copains	240,00
CRE'ART	610,00
Croix Rouge de Saint-Loubès	350,00
Free Rider Club VTT entretien du circuit	640,00
VTT fonctionnement	490,00
Jeunes Sapeurs Pompiers	360,00
Joyeuse Sport	13 120,00
Sélections sportives	560,00
La rue des jeux	210,00

Afin de ne pas modifier le total des crédits du compte subventions (26 000 €), monsieur Laurisse propose d'augmenter de 100 € le montant mis en réserve pour des demandes exceptionnelles en cours d'année.

Monsieur le maire propose de voter les subventions aux associations, et rappelle que les présidents et membres des bureaux d'associations doivent s'abstenir de participer aux votes concernant leurs associations.

Les subventions sont adoptées à l'unanimité des participants au vote.

Médaillés militaires	50,00
Musicum Saint Sulpicien	510,00
Parents d'élèves les p'tits loups	420,00
Patchwork	390,00
Prévention routière	80,00
Restaurants du coeur	120,00
Saint Sulpice Loisirs	810,00
Secours Catholique	120,00
Secours Populaire	350,00
Société de chasse « Saint-Hubert »	1 400,00
Théâtre Animé	230,00
Marche Nordique	130,00
Tir à l'Arc	650,00
Voyages scolaires	210,00
Demandes exceptionnelles	700,00

Budget unique 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget de l'exercice 2016.

Modification des statuts de la communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès - mise en place de la compétence «Le sport d'intérêt communautaire »

La communauté de communes du secteur de Saint-Loubès a décidé la construction d'un centre aquatique. Pour ce faire, il y a lieu de modifier les statuts de la communauté de communes et d'ajouter la compétence suivante :

Compétence Le sport d'intérêt communautaire : mise en œuvre d'une piscine intercommunale, participation financière à des manifestations sportives d'intérêt communautaire dont le rayonnement dépasse le cadre communal et permet l'attractivité du territoire, participation financière d'1 montant maximal de 100 000 €, pour des équipements d'intérêt communautaire permettant l'attractivité du territoire.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité et décide d'approuver les nouveaux statuts de la communauté de communes du

secteur de Saint-Loubès et de demander au Préfet de modifier les statuts de la communauté de communes.

Questions diverses

Monsieur Pulcrano indique que monsieur Grenet lui a parlé de la dernière commission voirie, qui demande qu'il y ait une concertation telle que déplacements sur place avec les élus pour certains projets comme la route de Martinat ou l'avenue Lagraula.

Monsieur Jaguenaud indique que pour la route de Martinat il s'agit de rectifier un virage et que pour l'avenue Lagraula il s'agit de créer un cheminement piéton en calcaire.

Madame Mazuque signale qu'elle avait demandé que sur le site internet paraisse une rubrique concernant les animaux égarés et récupérés par la mairie.

Monsieur Laurisse répond que c'est fait lorsqu'il y a des animaux à placer, mais qu'il n'y en a pas eu depuis longtemps.

Monsieur Budis indique que les voitures roulent vite rue du Jaugaret.

La séance est levée à 22h20.

Séance du jeudi 26 Mai 2016 à 20 h

L'an deux mille seize, le vingt-six mai,
Le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de monsieur Pierre Jaguenaud, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 mai 2016

Etaient présents : M. Jaguenaud, maire - Mmes et MM. : Poncelet, Jaurégui, Taudin, Laurisse, Da Costa, Courtazelles, adjoints - Mmes et MM. : Bonnamy, Ornon, Lavigne, Desalos, Jolly, Quintal, Gratia, Philippe, Barbin, Medevielle, Grenet, Pulcrano, Mazuque, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoirs : M. Seigneur à M. le Maire, Mme Deschamps à Mme Bonnamy, M. Budis à M. Pulcrano, Mlle Magri à Mme Mazuque.

Absents excusés : M. Lambert, Mmes Meudan, Rouxel.

Le secrétariat a été assuré par madame Jaurégui.

Le compte rendu de la séance du 14 avril 2016 a été adressé aux membres du conseil municipal. Monsieur Grenet souhaite indiquer qu'à la fin du compte rendu, s'agissant de la route de Martinat, il s'agit de créer des trottoirs et des busages dans le virage et non pas de rectifier le virage. Cette rectification sera faite. Aucune autre remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Accueil et installation de monsieur Pascal Medevielle, nouveau conseiller municipal

Monsieur le maire accueille monsieur Pascal MEDEVIELLE, nouveau conseiller municipal, en remplacement de madame Stéphanie UNIQUE qui, pour des raisons professionnelles, ne peut plus assister autant qu'elle le voudrait aux réunions et qui a donc préféré démissionner. Monsieur Pascal MEDEVIELLE étant le successeur immédiat dans la liste a accepté de siéger au conseil municipal.

Monsieur le maire lui propose d'indiquer les commissions auxquelles il souhaite participer.

Monsieur MEDEVIELLE souhaite être membre des commissions suivantes :

Education, enfance et jeunesse, sports, environnement et sapeurs-pompiers, bâtiments et économies d'énergie, cimetières.

Plan local d'Urbanisme : présentation, débat et constat du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Une réunion publique a été organisée dernièrement et un débat doit être organisé au conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du futur Plan local d'Urbanisme.

Le Document a été adressé aux conseillers municipaux. La réunion publique n'a pas amené de contestations notables : ont été abordés la qualité agronomique des terrains qui a été précisée dans

le PADD notamment les terres favorables aux vignes, les prescriptions des sites Natura 2000, la localisation des logements sociaux près des services et des centres.

Monsieur Laurisse rappelle que le PLU c'est le document d'urbanisme et de planification communal qui remplace le POS. Le PLU doit comprendre un diagnostic territorial, un état initial de l'environnement, les orientations générales retenues, les incidences sur l'environnement, la compatibilité au regard de toutes les lois, les cartes, les règlements associés aux zones et toutes les annexes. En ce qui concerne le PADD, c'est un document politique qui exprime les objectifs et projets de la collectivité en matière de développement économique, social, d'environnement, d'urbanisme à un horizon compris entre 10 et 20 ans. Il répond aux principes de développement durable qui inscrit le PLU dans des objectifs plus lointains que sa propre durée. Le PADD fixe les objectifs des politiques d'urbanisme de logement, de transport, de déplacements, d'implantations commerciales, d'équipements structurants, au sens large, développement économique, touristique, culturel, préservation des espaces naturels agricoles forestiers des ressources naturelles, lutte contre l'étalement urbain et préservation des continuités écologiques.

L'orientation politique n°1 c'est respecter notre environnement et le protéger dans sa biodiversité, sa spécificité et ses paysages

L'orientation politique n°2 c'est organiser l'urbanisation dans le respect de nos villages et des désirs et besoins d'espaces de leurs habitants en maîtrisant la densification urbaine

L'orientation politique n°3 c'est favoriser les activités agricoles traditionnelles, le tissu commercial de proximité, artisanal et l'économie locale

L'orientation politique n° 4 c'est conforter la qualité de vie des habitants.

Ces 4 objectifs sont accompagnés de cartes pour essayer de schématiser ces objectifs politiques.

Conformément à la loi, ce PADD a été présenté aux organismes associés, soit les représentants de l'état, la région le département, la communauté de communes, les entreprises de réseaux, le SYSDAU, les organismes agricoles et viticoles, qui n'ont pas fait beaucoup de remarques. La qualité du travail effectué a été soulignée. La réunion publique n'a pas amené de questions sur le fond du document mais plutôt des questions telles que celles liées à la circulation.

Monsieur le maire rappelle que le PLU doit être conforme aux lois en vigueur, qui par exemple, nous imposent d'avoir une moyenne de 700 m² de consommation de terrain par logement. Enfin l'article 55 de la loi SRU nous oblige à réaliser 350 logements HLM. En fait 90 % des objectifs sont déjà programmés par les lois et décrets en vigueur.

Le conseil municipal doit prendre acte de la tenue du débat.

Création d'un poste d'attaché et de détachement sur un emploi fonctionnel de directeur général des services et suppression du poste d'attaché principal

L'actuel directeur général des services doit prendre prochainement sa retraite. Il est attaché principal et il convient de prévoir le cadre futur du poste, soit un attaché territorial détaché sur un emploi fonctionnel de directeur général des services, ce qui est possible pour une durée de 5 ans, ce qui suppose l'attribution d'une indemnité de responsabilité de 15 % du salaire brut.

Le grade d'attaché principal étant un grade d'avancement en fin de carrière, il ne sera plus nécessaire d'en avoir un au tableau des effectifs.

Le Conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Création d'un poste d'attaché

Un de nos agents ayant brillamment été reçu au concours d'attaché territorial, et remplissant en fait les fonctions assurées par un attaché (Direction des Ressources humaines), il convient de créer le poste avant sa nomination.

L'incidence financière sera minime.

Le Conseil municipal approuve cette proposition :

Voix pour : 19

Voix contre : 5 (Mmes et Mrs Grenet, Pulcrano, Mazuque, Budis, Magri).

Monsieur Pulcrano précise que le vote de son groupe est contre la création du poste et pas contre l'agent. Monsieur le maire précise que la nomination de l'agent est de la compétence du maire.

Nouveau régime indemnitaire

Un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été introduit par un décret n°2014-513 du 20 mai 2014 et peut se substituer aux IFTS pour les catégories A et B.

C'est une indemnité mensuelle de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) tenant compte de la responsabilité du poste occupé mais également de la valeur professionnelle.

Comme précédemment, l'autorité territoriale peut moduler les montants indemnitaires individuels, en fonction de la manière de servir. Ils peuvent varier de 0 à 850 € et en fonction des grades.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Prime annuelle 2016 du personnel de la commune

Depuis de nombreuses années il avait été institué une prime annuelle d'un montant identique pour tous les agents. Celle-ci est versée au prorata du temps de travail calculé sur l'année. Depuis 2013 il a été décidé de la verser en deux fois, soit en juin et en novembre. Il est donc nécessaire de délibérer pour renouveler cette disposition et fixer le montant 2015 soit plus 1%.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Tarifs des stages et séjours proposés aux jeunes

Madame Da Costa indique que cette année trois stages sont proposés aux enfants de l'école élémentaire, soit un stage « Golf », un stage « Poney » et un stage « Poterie ». Les deux premiers seront organisés en juillet et en août, et le stage « Poterie » en juillet. Il n'y aura pas de séjour avec nuitées pour les enfants de l'école élémentaire comme ceux des autres années car il n'a pas été possible de trouver de stage différent de ceux des années précédentes à un tarif modéré.

Nous pourrions cependant proposer d'autres stages à d'autres périodes de l'année.

Le séjour est proposé cette année aux jeunes de 12 à 17 ans, stage de sport de glisse fin juillet à Montalivet du lundi au vendredi soir. Ils feront du catamaran, du surf...encadrés par deux animateurs. Ils participeront aussi à des actions proposées par le conseil départemental, ce qui leur permettra de rencontrer d'autres jeunes.

Les stages sans hébergement pourraient faire l'objet d'une facturation à la journée. L'inscription serait cependant pour la durée totale du stage.

Un prix de journée commun à tous les stages pourrait être appliqué soit un tarif de base de 20 €. Le quotient familial serait appliqué avec un minimum de 15 € et un maximum de 25 €.

Pour le séjour de l'été 2016 des adolescents, organisé à Montalivet pendant 5 jours en pension complète avec des activités assurées par nos animateurs, nous pourrions fixer le tarif de base à 270 € avec un minimum de 170 € et un maximum de 320 €.

Le financement de ces activités est assuré par la commune pour environ 50 %, le solde par la CAF et la participation des familles.

Madame Philippe précise que le séjour Jeunes s'est rempli en deux jours.

Monsieur le maire indique que les travaux d'aménagement du Point Jeunes ont débuté depuis la délivrance du permis de construire.

Monsieur le maire remercie madame Da Costa pour son exposé et sa présence auprès des enfants.

Le Conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes

Rapporteur Monsieur LAURISSE

Le département a reconduit le FDAEC pour l'année 2016 avec un montant de 20 249 €. Il est nécessaire de déposer un dossier qui doit comprendre notamment la délibération du conseil municipal, des devis, la fiche verte Développement Durable et une attestation justifiant de l'utilisation de la dotation de l'année 2015. En 2016, nous pourrions demander l'attribution de cette subvention pour réaliser les travaux de bâtiments de la mairie.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Extension du périmètre du syndicat intercommunal du bassin versant du Gestas

Monsieur le Préfet a proposé par arrêté du 9 mai dernier d'étendre le périmètre du syndicat du bassin versant du Gestas à 23 communes supplémentaires dont la nôtre, Montussan et Saint-Loubès comprises dans la CDC de Saint-Loubès, mais dont les eaux ne vont pas au Gestas.

La communauté de communes a dans ses statuts la « compétence hydraulique pour l'aménagement des ruisseaux » soit « l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, y compris les études préalables hydrauliques et bassins de retenue ».

Monsieur Pulcrano indique qu'il a appris que le bureau du syndicat du Gestas a voté contre cette proposition d'extension.

Monsieur le maire n'a pas été informé des raisons de cette proposition.

Le Conseil municipal décide de voter contre cette proposition à l'unanimité.

Questions diverses

Aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 21h.

Séance du jeudi 28 juillet 2016 à 20 h

L'an deux mille seize, le vingt huit juillet,
Le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de monsieur Pierre Jaguenaud, maire.

Date de convocation du conseil municipal :
21 juillet 2016

Etaient présents : M. Jaguenaud, maire - Mmes et MM. : Seigneur, Taudin, Laurisse, Da Costa, Courtazelles, adjoints.

Mmes et MM. : Bonnamy, Ornon, Lavigne, Desalos, Jolly, Deschamps, Quintal, Gratia, Barbin, Medevielle, Grenet, Pulcrano, Mazuque, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoirs : M. Poncelet à M. Jaguenaud, Mme Jauréguï à Mme Taudin, Mme Philippe à M. Desalos, Mme Rouxel à M. Laurisse, M. Budis à M. Pulcrano, Mlle Magri à Mme Mazuque.

Absents excusés : M. Lambert, Mme Meudan.

Le secrétariat a été assuré par monsieur Laurisse.

Monsieur le maire demande que le conseil municipal observe une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de Nice et de Saint Etienne du Rouvray.

Monsieur le maire remercie madame Sandrine Barrois d'avoir bien voulu participer à ce conseil municipal puisqu'à partir de Lundi 1er août elle prendra ses fonctions de directrice générale des services de la commune.

Madame Barrois se présente et indique qu'elle a une formation de droit administratif et de droit européen. Elle a commencé à travailler à la région de Haute Normandie au service du développement économique et elle est ensuite rentrée à la mairie du Vaudreuil où elle occupait les fonctions de DGS depuis 2001. Elle est revenue dans la région pour son mari et aussi parce qu'avec sa famille elle affectionne notre région.

Monsieur le maire lui souhaite bienvenue dans notre commune.

Le compte rendu de la séance du 26 mai 2016 ayant été adressé aux membres du conseil municipal et aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Demande d'admission en non-valeur de taxes d'urbanisme

La Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine nous a adressé un état de demande d'admission en non valeur pour une taxe d'urbanisme, (Taxe Locale d'Equipement) de 4 161 €. Cette créance serait irrécouvrable car le redevable fait l'objet d'une procédure de Sauvegarde des Entreprises, et le Mandataire-Liquidateur a certifié que « l'actif disponible dans cette affaire, ne permettra pas son règlement ».

Monsieur le maire propose de ne pas abandonner la somme due à la commune avant la fin des poursuites.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Tarifs scolaires, extra scolaires, Point Jeunes, cimetières, publicités

La commission finances, a réexaminé les tarifs des services communaux. Certains n'avaient pas été revus depuis quelques années, d'autres depuis septembre 2014. Certes il n'y a pas beaucoup d'inflation puisqu'elle est d'environ 1,9% depuis cette date. La commission a donc proposé de prendre en compte cette évolution et de revoir des tarifs. Monsieur Laurisse rappelle qu'ils n'avaient pas tous été fixés à la même date. Enfin l'ouverture du Point Jeunes nécessite d'en fixer les tarifs.

Il est donc proposé d'actualiser l'ensemble de ces tarifs à une même date celle de la rentrée prochaine au 1^{er} septembre. Dans le futur il pourra être proposé en fonction de l'évolution des prix de les actualiser, toujours à une même date pour éviter un décalage trop important entre nos dépenses et nos recettes. On peut estimer, compte tenu d'une faible inflation qu'une révision tous les deux ans serait raisonnable. Il a été retenu l'inflation « prorata-temporis » soit celle des quatre derniers mois de l'année 2014, celle de l'année 2015 et pour 2016, les huit douzièmes de l'inflation connue des premiers mois et ramenée à 12 mois.

Monsieur le maire indique que certains tarifs ont subi des modifications non liées à l'inflation, les concessions dans les cimetières, les pénalités de prise en charge des enfants après 19 h.

Madame Da Costa indique que certaines familles arrivent systématiquement avec de gros retards. Pour un enfant qui reste, la commune est obligée de garder un animateur en heures supplémentaires, ce qui est très coûteux pour la collectivité.

Publicités sur le bulletin municipal

Tarifs au 1/09/2016

Pour un numéro	
Format 1/8 page	91,00 €
Format 1/4 page	160 €
Format 1/2 page	235,00 €
Format 1/2 page (4ème de couverture)	352,00 €
4ème page de couverture	671,00 €
Pour 3 numéros par an	
Format 1/8 page	208,00 €
Format 1/4 page	368 €
Format 1/2 page	543 €
Format 1/2 page (4ème de couverture)	800 €
4ème page de couverture	1 600 €

Il avait été précédemment décidé que le tarif minoré des trois numéros par an serait appliqué à un annonceur qui se serait engagé par écrit à régler les publicités des trois numéros d'une année. La commune éditant trois titres de recettes successifs. Cette possibilité sera maintenue.

Portage des repas aux personnes âgées ou aux malades

Plein tarif	6,70 €
Demi-tarif (Personnes attributaires du Fonds National de Solidarité Vieillesse)	3,40 €

Restauration Scolaire

Repas enfant plein tarif	2,50 €
Repas enfant tarif réduit à partir du 3 ^{ème} enfant	1,30 €
Repas enfant non inscrit préalablement par les parents	4,00€
Repas adultes	4,00€

Comme auparavant :

- Les enfants dont les parents sont allocataires du Revenu de Solidarité Active bénéficieront de la gratuité,
- Dans le cas de difficultés, les familles pourront demander une prise en charge totale ou partielle, selon le cas, par le Centre Communal d'Action Sociale.

Transports scolaires

Transport scolaire A et R soit matin et soir	10,00 € par mois
Transport scolaire A ou R soit pour l'aller ou le retour :	5,00 € par mois

Comme auparavant :

- Un demi-tarif sera appliqué aux familles résidant sur la commune, à partir du troisième enfant scolarisé, soit : 5,00 € pour une journée, et 2,50 € pour l'aller ou le retour.
- Les enfants dont les parents sont allocataires du RSA bénéficieront de la gratuité.
- Dans le cas de difficultés, les familles pourront s'adresser au Centre Communal d'Action Sociale qui pourra les aider après examen de leur situation.

Tarifs des séjours de vacances proposés aux jeunes

Tarif précédemment fixé en juillet 2010 (400,00 €)	432,00 €
Tarif précédemment fixé en juillet 2014 (240,00 €)	245,00€

Services extra scolaires

Vacances sportives (journée)	12,60 €
ALSH la journée	9,50 €
ALSH la demi-journée	4,80 €
APS la demi-heure	0,60 €
APS goûter + première demi-heure	1,15 €
Garderie mercredi après-midi après 13h30 (pénalité de non prise en charge des enfants après 13h par 1/4h commencé)	10,00 €
Pénalité prise en charge des enfants après 19 h par 1/4h commencé	2,00 €
Ecole multi-sports (annuel)	82,00 €
CLAS (annuel)	82,00 €
TAP longs par trimestre (sans changement)	30,00€

Rappel : le coefficient social sera appliqué aux tarifs des services extrascolaires

Le coefficient social est égal au quotient familial / quotient familial moyen de la commune.

Si le coefficient social < 1 : application du tarif proratisé,

Si le coefficient social compris entre 1 et 1,5 : application du tarif de base,

Si le coefficient social compris entre 1,5 et 2 : application du tarif de base majoré de 10 %,

Si le coefficient social > 2 : application du tarif de base majoré de 20 %.

Point Jeunes

Cotisation annuelle par an et **sans quotient familial** : 5,00 €

Le quotient familial sera en revanche appliqué pour les activités et sorties

Activité/Sortie comprise entre 5 euros et 10 euros, prix de base : 3,00 €

Activité/Sortie comprise entre 10 euros et 20 euros, prix de base : 5,00 €

Activité/Sortie comprise entre 20 euros et 50 euros, prix de base : 15,00 €

Location de la salle des fêtes

Location des deux salles et de la cuisine:	550,00 €
Location de la petite salle et de la cuisine	350,00 €
Caution	750,00 €

Cimetières

Concessions perpétuelles	
2 places (4,41 m ²)	300,00 €
4 places (5,85 m ²)	450,00 €
6 places (6,39 m ²)	600,00 €
Concessions trentenaires (4,41 m²)	200,00 €
Columbarium	
30 ans	400,00 €
15 ans	350,00

Monsieur le Maire propose que ces tarifs soient mis en application à compter du 1er septembre 2016 sauf pour les locations de la salle des fêtes qui ont déjà été réservées.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Répartition du Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC)

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Par courrier en date du 30 mai 2016, les services de l'Etat ont précisé les différentes modalités de répartition possibles (de droit commun ou dérogatoires) entre l'EPCI et les communes membres.

En 2016, l'ensemble des communes et la CDC sont contributeurs pour un montant de 660 509 € répartis ainsi :

- communauté de communes : 210 366 €
- communes membres : 450 143 € dont Saint Sulpice et Cameyrac : 64 926 €.

La répartition dite « de droit commun » s'applique sans délibérations des communes et de l'EPCI. Dans ce cas notre commune doit reverser 64 926 € !

La communauté de communes et les communes membres ont la faculté d'opter pour une répartition « dérogatoire libre », et de fixer librement la répartition de la contribution à régler au FPIC, par délibérations concordantes, transmises en Préfecture avant le 30 juillet 2016.

La communauté de communes propose de prendre en charge la totalité du coût du reversement.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Délibération pour offrir un cadeau souvenir à l'occasion du départ en retraite du secrétaire général

Monsieur Jaunay secrétaire général va donc prendre sa retraite. Le juge des comptes demande au comptable de disposer d'une délibération de la collectivité locale décidant le principe de l'octroi de cadeaux aux agents à l'occasion de leur départ en retraite.

Un appareil photo pourrait lui être offert à cette occasion.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Création de postes et transformation d'un poste à temps plein en poste à temps non complet (28 h par semaine)

Suite aux propositions d'avancements de grade examinées par la commission paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale et afin de pouvoir nommer les agents, il convient de procéder aux créations et suppressions d'emplois suivantes :

- Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet et suppression de celui d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet,
- Création d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet et suppression de celui d'agent de maîtrise à temps complet.

Afin d'être en conformité avec la réglementation relative à l'accueil de mineurs, qui prévoit que « dans les accueils de loisirs organisés pour un nombre de mineurs et une durée supérieure à des seuils fixés par arrêté du ministre chargé de la jeunesse (plus de 80 jours et plus de 80 mineurs dans notre cas), les fonctions de direction doivent être assurées par des animateurs territoriaux.

Il est donc nécessaire de créer un emploi d'animateur territorial à temps complet et de supprimer celui d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

Enfin une ATSEM embauchée sur un emploi à temps complet et qui a souhaité travailler à temps partiel deux jours par semaine demande que son emploi soit transformé en emploi à temps non complet de 28 heures afin de travailler à mi-temps soit 14 heures par semaine.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

SIAEPANC de Bonnetan : confirmation de notre délibération concernant le changement des statuts

Par délibération du 16 mars dernier, nous avons décidé de refuser le projet de statuts du SIAEPANC de Bonnetan ajoutant la compétence assainissement collectif.

La préfecture a indiqué au syndicat que les conditions de majorité qualifiées n'étant pas réunies, il ne peut être donné suite à sa demande de modification des statuts car certaines communes n'ont pas délibéré. En effet, si l'article L.5211-17 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'en l'absence de délibération dans le délai des trois mois, la décision est réputée favorable, cette disposition n'est pas applicable aux syndicats mixtes fermés comme celui de Bonnetan, conformément au dernier alinéa de l'article L.5711-1 du CGCT, introduit par l'article 41 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe.

Le Président du syndicat nous a donc adressé à nouveau le projet de statuts en nous demandant de délibérer une nouvelle fois.

Il a donc indiqué que les conseils municipaux qui ne voteraient pas seraient considérés défavorables au projet. Monsieur le maire propose de renouveler notre opposition à la modification des statuts du syndicat.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Mairie : résultat de l'appel d'offres et lancement des travaux

L'appel à concurrence que nous avons publié a permis de recevoir des propositions d'entreprises pour tous les lots définis par le Maître d'œuvre, lequel les a examinés et propose de retenir les entreprises suivantes :

INTITULÉ DU LOT	ENTREPRISES	ESTIMATION EUROS HT	MONTANT OFFRE EUROS H.T.
Désamiantage	EGD	30 000,00 €	15 868,00 €
Gros-Oeuvre	MAB SO	111 500,00 €	128 000,00 €
Ravalement de façades	Dousseau	19 000,00 €	13 560,00 €
Serrurerie	SORA-GARNIER	23 000,00 €	6 856,00 €
Menuiseries extérieures	BRUNET		10 517,00 € + réfection des volets bois = 4 010,00 €
Platrerie Faux-plafond	Sàrl MA décoration	14 000,00 €	12 530,00 €
Menuiseries intérieures	BRUNET	17 500,00 €	23 591 € - réfection des volets bois = 4 010,00 €
Electricité CFA CFO	Frapier	23 000,00 €	18 506,26 €
Plomberie sanitaire CVC	EPL	33 000,00 €	16 318,00 €
Revêtements de sols	Guenec	7 000,00 €	4 345,50 €
Peinture	Sàrl MA décoration	16 000,00 €	8 606,50 €
ASCENSEUR	RDS	28 000,00 €	25 622,00 €
TOTAL		322 000,00 €	284 230,17 €

Il est maintenant nécessaire d'approuver ces marchés et d'autoriser le maire à les signer.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Modification du calcul des amortissements

Monsieur Laurisse indique qu'une rectification du calcul des amortissements oblige à prévoir une modification des crédits prévus au budget de l'exercice :

Dépenses de fonctionnement	
Article 6811 : Dotation aux amortissements	+ 3 031,80 €
Article 023 : Virement à la section d'investissement	- 3 031,80 €
Recettes d'investissement	
Article 021 : Virement de la section de fonctionnement	- 3 031,80 €
Article 28041582 : Amortissements des bâtiments et installations	+ 2 422,40 €
Article 280421 : Amortissement des biens mobiliers, matériel et études	+ 609,40 €

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Contrat Enfance Jeunesse : ajustement de notre participation au salaire du coordinateur CAF

Monsieur Laurisse précise que le montant définitif de notre participation au salaire du coordinateur nous a été communiqué une fois la préparation du budget 2016 achevée. Nous avons inscrit 7 098,36 €.

Notre participation s'élève en fait à 7 711,93 € et il convient d'approuver ce montant pour pouvoir régler cette somme à l'ALEJ.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur Seigneur indique que le classement en zone « Natura 2000 » des marais concerne quatre communes soit Saint-Loubès, Saint Sulpice, Izon, et un peu la commune de Vayres.

Un diagnostic de l'état de ces marais et des actions à envisager était nécessaire. La commune d'Izon en a été le maître d'ouvrage. Plusieurs réunions ont été organisées et une étude a été commandée à un cabinet spécialisé.

Le coût d'élaboration du DOCUMENT d'OBJECTIF (DOCOB) NATURA 2000 du site « Les Palus de Saint-Loubès et d'Izon » s'élève à 25 622,40 €.

Cette dépense est financée par l'Etat (15 %), le Feder (53 %), l'Agence de l'eau (12 %) et les communes doivent assurer un autofinancement de 20%. Cette somme est répartie en fonction de la surface de chaque collectivité.

Izon avec 615 ha règlera 2541 €, Saint-Loubès avec 497 ha règlera 40 % soit 2 054 €, Saint Sulpice et Cameyrac avec une surface de 118 ha : 9,5%. Nous devons donc régler 486,83 €. Vayres avec 10 ha soit 0,8 % paiera 40 €.

Cette étude s'étant déroulée sur deux années, notre participation s'élève à 243,42 € par an.

Monsieur le maire estime que ce diagnostic de la zone NATURA 2000 est utile, d'autant plus que l'étude est largement subventionnée.

Monsieur le maire rappelle que la commune avait adhéré au groupement d'achat formé par les Syndicats d'énergie électrique de plusieurs départements du Sud-Ouest pour l'approvisionnement en gaz des communes. Gaz de Bordeaux vient d'être choisi pour deux ans, car le prix de la molécule de gaz sera à moins 24 % par rapport à l'ancien tarif.

Monsieur Seigneur indique qu'il est envisagé par le SEMOCTOM de changer toutes les poubelles d'ordures ménagères en début d'année 2017.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 30.

► Prochain numéro le 18 janvier 2017

Dépôt des articles **avant le 16 décembre 2016** par mail à mairiesaintsulpiceetcameyrac@wanadoo.fr ou ghislaine.jauregui@gmail.com sous format .doc et photos jpg haute définition.

Merci de respecter cette date. Dans le cas contraire, les articles ne seront pas diffusés.



Un expert pour le nettoyage
de vos vitres



DEMAY Christophe 06.10.86.83.96

Saint-Sulpice et Cameyrac chrdeamay@wanadoo.fr

SAINT SULPICE CONSTRUCTIONS

S.S.C.

Entreprise de
Maçonnerie

- Gros Œuvre
- Terrassement
- Démolition
- Accès Chemin
- Entretien de Bâtiments Industriels

ZA Canteloup
33450 St SULPICE & CAMEYRAC
s.s.constructions@orange.fr

Tél. 05 56 38 26 43
Port. 06 07 58 79 04
06 87 74 82 07
06 33 05 33 12



ZI du Bos Plan
33750 Beychac et Caillau

Tel : 05.56.72.44.20 - Fax : 05.56.72.88.57

Email : transcom-voyages@wanadoo.fr

Opérateurs de Voyages et Séjours N° IM033100021

Les Jardins de Thomas

Entretien des espaces verts

Tel : 06.81.81.38.90

Fax : 09.61.66.16.85

Email : thomas.acien@hotmail.fr

Diplômé en Licence professionnelle d'Aménagement du paysage



Mettez de l'Espace
dans votre Maison

Plus d'Espace !
Plus de Confort !



Lieu dit «Le Bos Plan»
Le Filleur
33750 Beychac et Caillau

05.56.30.83.97

www.atps-surelevation.fr



CHARPENTE
COUVERTURE - ZINGUERIE
BANDEAUX - LAMBRIS
05 56 30 83 97

Initial



www.initial-services.fr

Experts de la location & entretien d'articles textiles et d'hygiène

- ▶ Vêtements et linge professionnels
- ▶ Équipements en hygiène sanitaire
- ▶ Tapis anti-salissures
- ▶ Fontaines réseau

Initial - Route de Martinat - Tél. : 05 57 97 00 30
33450 Saint Sulpice et Cameyrac





Nos écoles



▲ Séjour Montalivet



▲ Séance de wake à Izon



▲ Séjour Montalivet - Surf



▲ Vacances sportives

▲ Séjours jeunes 12-17 ans

▼ Stages d'été 6-11 ans



▲ Groupe stage poney



▲ Stage golf



▼ Stage golf



▼ Stage poney au travail



▼ Stage poterie



Sortie vélo

Je suis écolière ou écolier à St Sulpice et Cameyrac...

Papa et maman peuvent m'inscrire à la cantine le midi et en activités péri-scolaires le soir...

C'est facile, il suffit d'appeler le Centre de loisirs et de demander Charlène ou Franck Baros au 05 56 30 29 84.

Nos petits écureuils mangent depuis la rentrée avec leur Atsem et animatrices à leur table.

Cette nouvelle organisation a été mise en place afin qu'elles soient au plus près des enfants qu'elles suivent toute la journée.

Le moment tant redouté pour certains enfants « du passage à table » devient alors un moment convivial, d'échange et de discussion... De petits instants de bonheur partagés avec les copains et les grands !!!

On peut déjà noter que les enfants sont plus calmes et mangent mieux : ils ont moins de difficultés à goûter car ils font « comme les grands » !!!!



▲ Elementaire



▲ Maternelle



▲ Maternelle



Championnat de France UNSS 2016

Gymnastique acrobatique

Collège Max Linder



Très belles performances pour les deux équipes du collège Max Linder à Valenciennes

- Dans une compétition « excellence » de haut niveau, Léa Couzaud et son équipe se classent 8^{ème} sur 17 derrière 6 sections sportives intouchables.
- L'équipe d'Océane Chauveau et Annabelle Peraud est 12^{ème} sur 28 après deux chutes lors du 2^{ème} passage. Leur 1^{ère} prestation, de toute beauté, laissait entrevoir un podium.
- Félicitations à nos juges, Agathe Pourchet et Margot Pret qui ont brillamment obtenu leur certification nationale.
- Merci à Solène Peraud, ancienne gymnaste du collège maintenant en classe de seconde, pour son rôle de « coach ».

Nous tenons à remercier la municipalité de Saint-Sulpice pour son aide qui nous a permis de partager ces émotions.

Équipe enseignante du Cèdre Bleu : école élémentaire



Audrey Lages
CP



Christel Drillon
CP



Nathalie Besnard
CP/CE1



Christine Etchebarne
CE2



Sandrine Damestoy
CE2



Stéphanie Dubourg
CM1



Céline Bagolle
Directrice CM1



Flora Audy
Décharge directrice



Valérie Cazenabe
CM2



Carole Trémège
CM2



Marjorie Garruchet
CE1



Sylvie Bouchillou
(ZIL) Rattachée à l'école



Corinne Laurent
Secrétaire

Équipe enseignante des Ecureuils : école maternelle



Jocelyne Guegand
Directrice, MS



Mylène Veyssi
Décharge directrice vendredi



Cécile Pinaud
MS



Pascale Olivier
GS / PS



Catherine Normandin
GS



Dominique Boisseau
PS



Marion Sidani
PS



Sandrine
ATSEM



Amandine
ATSEM



Florence
ATSEM



Danielle
ATSEM



Nulifer
ATSEM



Laurence
ATSEM

Activités proposées aux élèves après l'école

Cèdre bleu



Willy et bénévoles
CLAS



Caroline et Anthony
Ecole multi sports



Christian et Chantal
Association communale le jeudi, Tir à l'arc



Jean Noël
Association communale Pétanque (jeudi)



Gwénaëlle
Atelier culinaire



Julie
Peinture



Christophe et Russ
Anglais



Charlène
Couture



Satha
Informatique



Alvina
Expression corporelle



Virginie
Jeux collectifs



Aurélie
Dessin



Charlotte
Jeux d'adresse



Manon
Jeux de société



Brigitte
Bibliothèque



Marie
Activités manuelles



Grégory
Jeux extérieurs

Maternelle (aux petits Ecureuils)



Isabelle
Activités autour des pays du monde



Mégane et Jean-Baptiste
Eveil corporel



Andréa
Eveil musical



Sandra
Activités PS



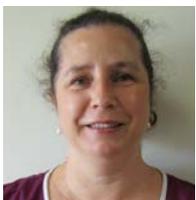
Sandrine
Activités PS



Laure
Activités PS



Manon
Peinture



Sandrine
Jeudi atelier contes et marionnettes



Tifanie
Activités manuelles



Laurence
Contes



Florence
Activités PS

Championnat de France contre-la-montre UFOLEP

Derniers résultats de notre JSSSC Cyclo au championnat de France contre-la-montre Ufolep d'Orgères en Beauce (28) qui avait lieu les 10 et 11 septembre derniers.

En individuel, Loïc Lepoutre fait 3^e et en équipe (photo jointe avec de gauche à droite Sébastien Arbez, Yann Toutain, Loïc Lepoutre et Frederic Boucher), le comité de Gironde sous les couleurs de Saint Sulpice et Cameyrac fait 4^e.

Même si nous pouvions espérer gagner, c'était un championnat national et c'est encore une belle performance pour notre club !



Athlétisme Section Randonnée Pédestre les «Grolles»

La section de Randonnée Pédestre de la Joyeuse Sports s'est réunie le 1er septembre dernier pour sa réunion de rentrée. A l'ordre du jour, l'élection du bureau, l'adoption du rapport financier et du bilan de l'activité 2015-2016

Le calendrier pour la saison 2016/2017 a été mis en place avec la participation de tous : prévision cette année : une vingtaine de boucles départementales un WE «raquettes» au Mont Dore et 2 WE de printemps dans les landes et le Tarn avec la découverte du Sidobre, puis nous clôturerons l'année par une sortie canoë. *Comme l'an dernier les Grolles organiseront la marche du Téléthon par une boucle sur la commune qui se déroulera le **samedi 03 décembre 2016**.*

A l'issue de la réunion, les marcheurs se sont retrouvés pour un moment convivial autour d'un apéro pizzas.

Le Groupe de randonnée «les Grolles» se réunit tous les 15 jours à partir de septembre selon un calendrier élaboré par le groupe. Les rendez-vous de départ sont fixés à 8h45 le dimanche sur le parking du stade Lamothe.

Pour plus de renseignements concernant la Randonnée vous pouvez contacter

Philippe Rebière, email : rebiereph@wanadoo.fr



L'Atelier de Patchwork fin de saison 2015-2016 racontée par Françoise, une de ses adhérentes

« Ce samedi 4 juin ... se déroulait la sortie de fin d'année de notre club de patchwork, une sortie restée mystérieuse jusqu'au dernier moment.

Vers quelle destination, vers quelles aventures nos responsables du bureau allaient-elles nous emmener ? A la campagne, disaient-elles...

Nous ne fûmes pas déçues en arrivant à la ferme du Paillot, à Saint Antoine sur l'Isle non loin de Coutras ! En fait, la ferme du Paillot est une ferme biologique cultivant des céréales, élevant des agneaux et produisant une petite activité autour de la laine.



C'est donc dans la ferme-bergerie que nous avons partagé une journée des plus sereines. Dans un premier temps, Dominique, la bergère des lieux nous a fait visiter la bergerie nous contant son histoire : celle du choix de son métier de bergère, la rencontre avec Pascal son berger de mari, celle de son installation dans ce petit coin reculé de Gironde, celle de son troupeau de plus de 600 brebis et agneaux, de ses chiens merveilleux qui l'accompagnent jour après jour, celle d'une vie où on ne ménage pas ses forces au quotidien dans le soin à apporter au troupeau ainsi que la commercialisation des produits issus de ce labeur Mais aussi une vie où le mot « liberté » prend tout son sens.

Après un petit cours théorique pour nous aider à comprendre la laine et ses réactions, nous sommes passés aux travaux pratiques avec « le feutrage de la laine » !

Quelle douceur le contact avec la laine cardée légère et voluptueuse et quel bonheur de pouvoir faire naître de nos mains un tissu feutré ou encore un objet de laine

Ainsi, tout au long de la journée, Dominique nous a initiées au feutrage à l'eau et au savon puis au feutrage à l'aiguille.

A midi, bien installées sous les arbres, nous avons pu nous régaler des produits de la ferme. Nous nous sommes promis de revenir ... peut-être le 4 décembre pour le 'Noël chez les bergers' ».

La nouvelle saison a repris le 25 septembre 2016 après une matinée des associations où de nouvelles adhérentes sont venues nous rejoindre. Alors si vous aussi le patchwork dans la convivialité d'un groupe dynamique vous tente, n'hésitez pas à nous rejoindre le mardi de 20h à 23h et/ou le vendredi de 14h à 17h.

**Vous pouvez contacter Valérie ANDERLUZZI,
présidente de l'atelier au 06 72 35 29 58.**

Musicum : Résultat des élèves de Maryse Brun

Débutant 1 Piano	Ella Brissonnet, 16,5/20 - médaille d'or avec félicitations du Jury Mia Bédouin, 17/20 - médaille d'or avec félicitations du Jury William Baron, 18/20 - mention d'honneur - coupe
Débutant 2 Piano	Maxime Baron, 14/20 - médaille de bronze Lou Brissonnet, 17/20 - médaille d'or avec félicitations du Jury
Préparatoire 1	Tom Algéo, 18/20 - mention d'honneur - coupe
Moyen 1 Piano	Mathis Guérin, 18/20 - mention d'honneur - coupe Clémence Maison, 17/20 - médaille d'or avec félicitations du Jury
Moyen 1 Accordéon	Timéo Monsallut, 17/20 - médaille d'or avec félicitations du Jury
Moyen 2 Piano	Alice Maison, 18/20 - mention d'honneur - coupe
Supérieur 1	Théo Monsallut, 18,5/20 - mention d'honneur - coupe
Sup. 1 - Guitare Manouch	Gilles Rimbart, 18,5/20 - coupe
Moy. 2 - Chants variétés	Monica Pétrini, 37 ans - 6e sur 33. Se qualifie pour les finales à Angoulême avec Starmania

**CONCOURS
RÉGIONAL
D'ARCACHON
5 JUIN 2016**

Association Galipette

Au service des tout petits et des familles.

Si vous cherchez un mode de garde collectif ou individuel, n'hésitez pas à contacter **Delphine Audouin**, animatrice du relais au 06.76.05.69.47 ou par mail à ramgalipette@free.fr

Une soirée de rencontres et d'informations sur les différents services proposés par l'association Galipette aura lieu le lundi 21 novembre à 19h30 au Pôle Petite Enfance Galipette 11 Bourg de Beychac 33750 Beychac et Cailleau (sortie 5 RN 89).

Vendredi 9 décembre 2016 spectacle proposé dans le cadre de la Fête de l'hiver du pôle Petite Enfance «En herbe» compagnie Léa à 18 h 30 à la maison pour tous à Beychac et Cailleau.

Des services gratuits au pôle Petite Enfance Galipette

Lieu accueil enfants parents sans inscription ouvert le **lundi 9 h 30 à 12 h 30** lieu de rencontre où adultes et enfants peuvent jouer, se poser, s'informer, ...

Ateliers récréatifs parents enfants : **Mercredi 16h45 à 17h 45 et Samedi 10h30 à 11h 30**

Programme, dates et inscription sur ateliers.reaap.galipette@gmail.com



Comité Miss ronde Aquitaine

La béarnaise Estelle Thillou, coiffeuse de 22 ans, a été élue le samedi 9 Juillet 2016 Miss Ronde Aquitaine 2016 ; ses 3 dauphines sont : la lormontaise khady 1ère Dauphine, la bordelaise Juliette 2^e dauphine et la bergeracoise Laura 3^e dauphine.

Miss Ronde Aquitaine 2016 a été désignée à l'issue d'un vote des internautes et par les voix d'un jury composé de sept personnalités, notamment du milieu de la mode. Estelle Thillou avait très largement obtenu les faveurs des votants sur la page dédiée du comité Miss Aquitaine 2016.

*«Nous sommes ravis d'avoir encore une Paloise élue Miss Ronde Aquitaine, commente **la présidente du comité Miss Ronde Aquitaine depuis 2014, Aurélie Bourcy**. Estelle participera en janvier, dans un lieu qui reste à déterminer au concours national de **Miss Ronde France 2017**. Et elle sera, dès le mois de septembre, l'égérie d'une boutique de vêtements grandes tailles à Pessac, en plus d'interventions et d'activités caritatives*.»*

**Vous pouvez retrouver Estelle Miss Ronde AQUITAINE 2016 et ses Dauphines 2016, lors d'une sortie officielle le Samedi 29 Octobre 2016, défilé de mode au SUPER U à Saint Sulpice et Cameyrac, à partir de 14 h.*



Union Nationale des Combattants



Depuis la fin du service national, le lien Armées/Nation est une notion qui a perdu de sa valeur. Il faut malheureusement des événements tragiques comme ceux que la France connaît depuis quelques mois, pour que nos soldats soient mis sur le devant de la scène, présents à nos côtés dans le cadre de l'opération Sentinelle, en assurant la protection des lieux publics donc notre protection, avec bien sûr policiers et gendarmes.

Sur notre commune, ce lien avec nos armées s'exprime au travers de nos manifestations patriotiques que sont 8 mai, 18 juin, 14 juillet, 11 novembre et 5 décembre. En ces temps que nous vivons et qui résonnent d'intolérance, de violences et de perte de valeurs, célébrer ces fêtes nationales, c'est se souvenir que nous disposons, avec notre République et notre Démocratie, de biens ô combien précieux.

Être présent à ces manifestations communales c'est témoigner à nos anciens la reconnaissance qu'on leur doit de vivre libre et ainsi perpétuer ce devoir de mémoire. Être présent à ces manifestations, c'est exprimer à nos soldats et nos sapeurs-pompiers, notre gratitude devant leur courage qui n'a d'égal que leur engagement sans faille.

Gymnastique volontaire : la santé par le sport

Vous connaissez les bienfaits du sport pour la santé, c'est pourquoi nous vous proposons, que vous soyez un homme ou une femme, de venir nous rejoindre à la section gymnastique volontaire de Saint Sulpice et Cameyrac.

De plus, vous partagerez de bons moments de convivialité.

Nous vous proposons 6 séances par semaine sous la houlette de professeurs agrées et diplômés qui vous feront faire : abdo/fessiers, steps, stretching, renforcement musculaire sans oublier gym douce, aero latino...etc.,

Les séances ont lieu à la salle des sports : **les lundis de 9h15 à 10h30, les mardis de 19h à 20h, les jeudis de 8h30 à 9h30 et de 19h15 à 20h15, les vendredis de 9h15 à 10h30 et de 18h30 à 19h30.**

Tous les cours se font en musique et chacun peut y trouver son intérêt et son plaisir.

N'hésitez pas à vous renseigner et à venir faire une séance d'essai, vous serez les bienvenus.

Les inscriptions se font tout au long de l'année.

Pour tout renseignement :

- **Jean-Claude : 05 56 72 45 50**
- **Marie-Claude : 05 56 30 83 49**
mail : marie-claude.seigneur2@orange.fr

Tarif 2016/2017 :

92 € à l'année

(licence et assurance comprises)

Tarifs adaptés. Inscriptions sur place

Il est demandé une enveloppe timbrée
+ certificat médical (obligatoire)

Association ARDM



L'Association ARDM (Association Rythmes du Monde) propose des cours de **DANSE MODERNE et de FITNESS** par des professeurs certifiés, tous les mercredis après-midi de 14h00 à 21h00 à la salle des fêtes de Saint Sulpice et Cameyrac.

Des cours qui sont ouverts à tous, **QUEL QUE SOIT VOTRE NIVEAU**, pour les enfants à partir de 4 ans, les ados et les adultes !

INSCRIPTIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Cours d'essais offerts.

En plus de nos cours habituels, pour enfants, ados et adultes de **DANSE MODERNE** et  Cette année, toujours au plus près des tendances, nous proposons aux ados et adultes, 2 nouveaux cours :



Nouveau cours star du fitness, importé des États-Unis, il rassemble pas moins de trois sports en un. Combinaison de boxe, danse et Pilates, il vous défoule tout en sculptant votre corps à travers des séquences variées et fun.



Pratiquée par les stars, cette gym douce s'est démocratisée ces dernières années. Les cours de Pilates permettent d'entretenir sa tonicité musculaire, d'améliorer sa posture et de relâcher stress et tension

Chaque année, en Juin, nous présentons un **Gala de danse**, l'opportunité pour les élèves de faire le show et de vous offrir un spectacle de qualité.

Des stages (enfants et adultes) ouverts à tous sont proposés pendant les vacances scolaires, l'occasion de venir s'éclater et se dépenser dans la joie et la bonne humeur, même pendant les vacances !

Pour plus d'infos, consultez notre site internet : ardm-danse.fr et n'hésitez pas à nous contacter !

TELETHON 2016

Manifestation phare au niveau national, le Téléthon reste un moment de grande intensité émotionnelle sur notre commune. Il est de tradition que les associations de Saint Sulpice et Cameyrac y participent, certes en nombre toujours insuffisant mais ce débat est déjà ancien et il est préférable de saluer ceux qui donnent de leur temps pour cette noble cause.

Le programme 2016 concocté par la coordinatrice, avec les associations locales, s'étalera sur une semaine.

26 novembre : C'est le **club de pétanque** qui débutera le challenge avec un tournoi au boulodrome de la commune (près des tennis) à partir de 10h, avec une pause buvette et sandwiches le midi. Saluons une première pour cette section qui évolue en extérieur.

1^{er} décembre : Après le grand succès de 2015, **l'association Patchwork** organise une journée de partage et d'amitié autour de ses activités, à la salle des fêtes.

2 décembre : Les **Lions de Bordeaux-Caudéran** débiteront la tombola pour le caddython à Super U.

3 décembre : **L'association Cré'Art** organise son marché de Noël dans la galerie marchande de Super U, les objets créatifs fabriqués tout au long de l'année sont proposés à la vente.

La vente de billets de tombola a déjà démarré avec des lots toujours aussi intéressants, cette tombola sera tirée samedi en fin d'après-midi.

Partenaire de longue date, **le club de tir à l'arc** vous attend également pour la vente de flèches, dans la hall de Super U, les flèches étant ensuite tirées à la salle des sports.

Le CRAM (Club Rétro Autos Motos) exposera ses véhicules anciens et vous proposera des ballades en voitures ou motos.

Les Grolles, association de randonnée pédestre, partiront du stade Lamothe pour la randonnée pédestre de Saint Sulpice à Cameyrac, une boucle de 8 km. Rendez-vous et inscriptions se feront en salle de l'athlétisme du stade Lamothe à 13h30, départ de la randonnée à 14h. Participation 5€ par personne. Une boisson chaude sera offerte à la fin de la randonnée.

De son côté, **Saint Sulpice Loisirs** vous présentera le sosie du pirate des Caraïbes et de Johny Deep !!!

Enfin et toujours le samedi 3 décembre à 20h30, notre Téléthon sera clôturé par un **concert donné à la salle des fêtes**. Vincent Lamothe, vainqueur des Premières Scènes du Chœur des Copains sera parmi nous ainsi que Manon Vidal et enfin le groupe MODIVER.

Surtout, venez nombreux et participez !

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Christiane Pulcrano au 06 16 56 41 62 ou par mail christiane.pulcrano@free.fr

Le Chœur des Copains

Pour son spectacle du 4 juin, le Chœur des copains avait promis de la folie et du rythme. Promesse tenue et ce sont plus de 200 spectateurs qui ont vibré pendant 2 heures trente de spectacle.

En première partie, Vincent Lamothe, vainqueur des « Premières scènes » début 2016 a ouvert les festivités.

Avec comme seule compagne sa guitare, il a interprété 7 chansons pour le plaisir des jeunes et moins jeunes, qui l'ont accompagné dans des refrains connus.

Le Petit chœur a enchaîné avec une prestation de qualité, accompagné par Jean-Marc, guitariste de la chorale. Leurs parents sont restés ébahis par les progrès réalisés après de nombreuses semaines de répétition.

Les frères du duo Arch&Stone ont étonné le public par des chansons de leur composition. Rejoints par Vincent Lamothe, le trio reprit en douceur «Le Paradis Blanc» de Michel Berger.

Les 40 chanteurs et musiciens du Chœur des copains ont pris possession de la scène pour plus d'une heure de spectacle. 16 chansons interprétées sous la baguette du chef de chœur, Pierre-Paul et mises en scène par Guy. Le rappel mérité du public a été une explosion de joie ponctuant ainsi des mois et des mois de répétitions et d'investissements.

Le 17 juin, la chorale a été présente pour animer la fête de la musique au cœur du centre commercial de Saint-Sulpice-et-Cameyrac.

Le prochain rendez-vous est déjà fixé au samedi 22 octobre 2016 à 20h à la salle des fêtes.



Yoga relaxation méditation

ET OUI ! PLUS DE 30 ANS D'EXISTENCE sur la commune de Saint Sulpice et Cameyrac

De nos jours le YOGA est une source de richesse. Il nous permet :

- de traverser plus sereinement le Stress de la vie, à mieux maîtriser et canaliser nos émotions.
- de prendre du recul sur nos difficultés physiques et psychologiques, de mieux les gérer et ainsi d'améliorer les comportements dans sa vie familiale et professionnelle.

Le « kundalini Yoga » est à l'origine de toutes les branches de Yoga. Il est un Yoga de la tradition. Il est basé sur une pratique psycho-corporelle qui a pour but de réguler et d'améliorer les diverses fonctions vitales du corps : respiratoire, circulatoire, digestive...

Il a une influence bénéfique sur tous les systèmes nerveux et glandulaires - sur la souplesse de la colonne vertébrale et sur le tonus de la masse musculaire.

Il a également un impact bénéfique sur l'équilibre mental et développe notre capacité à trouver notre bien-être.

Des postures dynamiques et statiques synchronisées avec des techniques de souffle - Relaxation- Méditation : une composition bien dosée dans une atmosphère chaleureuse, qui ne laisse pas indifférent. (Accessible à tous quel que soit son âge - son état de santé ou ses handicaps)

Les cours ont lieu tous les lundis à 19h30, Salle des fêtes. Ils sont donnés par **Nicole Andrée Barrère**, professeur formateur diplômé de la Fédération FTKY.

Pour tous renseignements s'adresser au siège de l'association (d'autres cours existent sur les communes avoisinantes).

ASSOCIATION SAT NAM : 05 57 43 06 73 sat-nam@wanadoo.fr

Association Cré'Art, 20 ans... déjà

Depuis 20 ans, l'association Cré'Art vous accueille 2 ou 3 fois par semaine pour des activités diverses et variées. A ses débuts, seules 3 activités étaient au programme : **le cartonnage, l'encadrement et la peinture sur soie**. Au fil des années, les activités se sont diversifiées et aujourd'hui, nous sommes en mesure de vous en proposer bien d'autres, au gré des modes et des envies de chacun et chacune des adhérents.

L'encadrement et le cartonnage sont toujours d'actualité tout comme le scrapbooking, le tissage de perles, la pâte Fimo ou l'aquarelle et le dessin, mais également la couture créative, la peinture décorative, la mosaïque, le tricot, le crochet, la couture et la broderie, voire même les meubles en carton.

Notre association est également partenaire engagé du Téléthon et chaque année, pour cette cause nous vous donnons rendez-vous à Super U pour notre marché de Noël.

Chaque saison, nous vous faisons découvrir de nouvelles idées. Nous motivons également d'autres associations communales afin qu'elles nous rejoignent dans cette aventure avec l'AFM-Téléthon.

Cette année, **notre Marché de Noël aura lieu le 3 décembre 2016**. Cette journée s'achèvera par un **concert donné en la salle des fêtes**. Nous reconduisons également la Tombola dont les billets sont déjà mis en vente, avec toujours des lots de grande qualité.

Vous appréciez l'amitié, le partage, l'échange de savoir, vous pouvez nous rejoindre pour bénéficier de ces valeurs et plus encore. **Pour plus de renseignements vous pouvez appeler Christiane Pulcrano au 06 16 56 41 62 ou par mail, christiane.pulcrano@free.fr**

Tir à l'arc

La saison 2016 vient à peine de se terminer, et voilà que la saison 2017 commence déjà. Notre club, fort de 58 archers, peut se féliciter des résultats obtenus tout au long de la saison. Au cours de la saison salle, nous avons eu de nombreuses participations de nos archers aux championnats de Gironde et d'Aquitaine en salle, avec un nombre de podiums relativement limité, mais encourageant. Lors du championnat de France en salle, à Pau, notre jeune champion Thibault Colin n'a pas réussi à s'imposer dès le premier tour des phases finales. Par contre, la saison extérieure a été beaucoup plus bénéfique, avec un nombre plus important de podiums, essentiellement chez les jeunes. Le plus beau tableau a été obtenu sur le championnat d'Aquitaine Fédéral, où, sur les 9 archers engagés, 7 se sont retrouvés sur les différents podiums (voir photo).

Les différents championnats de France (Fita et Fédéral) ont bien couronné cette saison. En fita, à Vichy, notre jeune Thibault, qui a changé de catégorie en début de saison, a remporté avec l'équipe d'Aquitaine la médaille d'argent, mais n'a pas renouvelé son exploit de l'an passé en individuel. En revanche, lors du Fédéral, à Reims, il a réussi à se hisser sur la 2^{ème} marche du podium, obtenant là encore la médaille d'argent, malgré un important problème de matériel.

De leur côté, les débutants n'ont pas démerité, puisque sur le challenge des débutants, qui est une épreuve typiquement girondine, nos jeunes ont obtenu 4 podiums parmi les 9 archers qui ont participé de bout en bout à cette épreuve. Le petit nombre d'adultes débutants sur cette saison n'a pas permis de créer un esprit de compétition à ce niveau.

Comme toujours, le club a montré son dynamisme en organisant une compétition en salle, qualificative au championnat de France, l'épreuve finale du challenge des débutants et le championnat d'Aquitaine de tir fita jeunes et vétérans. Tout ceci, bien entendu, n'a pu se faire sans une participation indéfectible d'un certain nombre de bénévoles, archers et parents, que le club tient à remercier.



Déchets verts

L'automne est là, c'est le temps de préparer les jardins, tailler les haies et réparer les dégâts de la sécheresse estivale.

La plateforme des déchets verts est terminée.

Respectez bien la qualité des déchets verts que vous portez.

Le broyage des déchets verts se poursuivra sur le site tous les derniers vendredis de chaque mois. PRENEZ RV au SEMOCTOM au 05 57 34 53 20.

Déchets ménagers

Comme vous le savez, le ramassage a lieu tous les mardis. Il est nécessaire de déposer son bac la veille au soir et aussi de le rentrer dans les 24h. De trop nombreux bacs restent sur les trottoirs plusieurs jours durant et parfois la semaine.

Cette situation n'est plus tolérable... Beaucoup se plaignent de cette pollution visuelle. Il en est de même pour les poubelles jaunes.

Un arrêté municipal a été pris afin de faire respecter ces règles de bon sens et de permettre au garde municipal de verbaliser. Cet arrêté figure sur le site internet de la commune.

Encombrants



Très gros problèmes également pour les encombrants. La commune fait de gros efforts pour ce ramassage (très peu de communes rendent ce service). Malheureusement de très nombreux habitants confondent un peu tout. Encombrants ne veut pas dire tontes et déchets verts, briques et gravats, pneus, palettes, pots de peinture non vidés, livres, papiers et cartons, déchets ménagers, bouteilles en verre ou en plastique, etc. Ce comportement est irrespectueux des règles définies pour nos employés. Tout ce qui vient d'être énuméré peut être soit mis en déchèterie, soit dans des espaces dédiés.

Notre personnel municipal ne prendra plus en charge ces différents matériaux et ne soyez pas surpris de les retrouver devant votre porte.

Nouveau: Afin de faire respecter les consignes de travail du personnel de collecte du SEMOCTOM et sur recommandation de la caisse maladie, nos poubelles de déchets ménagers devraient être changées gratuitement dans le courant du premier semestre 2017. Cela permettra au syndicat aussi de faire des statistiques. Chacune de nos poubelles sera équipée d'une puce afin d'être différenciée. Nous vous tiendrons informés lorsque la position du SEMOCTOM sera bien arrêtée.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Lundis 7 novembre et 5 décembre 2016

Lundis 2 janvier, 6 février et 6 mars 2017

Alimentation
Cosmétiques



Compléments
alimentaires

Allée du Bio

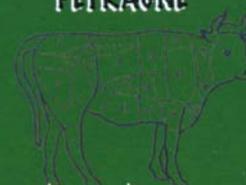
Horaires d'ouverture :
Du mardi au vendredi de
9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h00.
Le samedi de 9h30 à 13h00
et de 15h30 à 19h00.

Votre conseillère
Céline REYNAERT
Livraison à domicile



20 Avenue Maucaillou, 33450 SAINT SULPICE et CAMEYRAC
Tel./Fax : +33 (0)5 56 30 55 08 - www.alleedubio.fr

**BOUCHERIE - CHARCUTERIE
TRIPERIE AGROBIOLOGIQUE
PETRAGNE**



Ouvert du mardi au samedi midi
8H00 - 12H30 / 16H00 - 19H00
Z.A CANTELOUP - ST SULPICE et CAMEYRAC
Derrière la station **Spid Lavage**
Tél/Fax : 05 56 30 15 00

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- 18 mai : Léyo Antonio VAZQUEZ ROSELL
19 mai : Eva Reine LAPORTE
20 mai : Ambre Sixtine Maeva GOURBEILLE MONTAYE
27 mai : William CHAMMING'S
02 juin : Lucas Théo BARBOTEAU
22 juin : Edouard Max Etienne MONTEIGNIES
04 juill. : Lhya UHRIG
08 juill. : Jane Aïnora Christine ARDILEY
26 juill. : Tom Baptiste Jean-Claude LIECHTI MOULINIER
30 juill. : Enzo André Maxym MAHIEU LUCASCIO
06 août : Iris AFONSO
09 sept. : Rose Marie Carole Philippine HARPIN
10 sept. : Lya Marie GONZALEZ HILARY
11 sept. : Thaïs PESQUIDOUS
17 sept. : Alice Héléna ONFROY

DÉCÈS

- 03 mai : Philippe Marie Théodore COCHET
11 mai : Pierre Jacques BASTIDE
22 mai : Marie Louise Rosalie PASCAL veuve ARROYO
10 avr. : Arlette BOULANGER veuve FILLANG
12 avr. : Christian Roger DUBARRY
02 juin : Stéphane PÉRIER
16 juin : Michel Jean CASTAN
21 juin : Charles BOULÉRIS
27 juin : Liliane GRASSI épouse ANDRIEUX
19 juill. : Jean-Marie POUPARD
09 août : Bernard Jean Pierre BONNE
26 août : Maria Espéranza GUADARRAMA veuve DUPAU

MARIAGES

- 04 juin : Ariane Nadège FOURSRY et Stéphane Jean Etienne CROCHETET
16 juill. : Tsai-Ling LEE et Thomas DUFRECHE
16 juill. : Jessica Laure-Anne BENOIT et Fabien Pierre Paul DUGRIP
23 juill. : Monique Floriane NGO NGOMBI et Richard André LEVEQUE
23 juill. : Julie JOACHIM et Manuel GRANADO
13 août : Cynthia Carole Solange RÉ et Dimitri François JUSTO
20 août : Nathalie Emmanuelle Albertine COURSAN et Celso Gabriel DE JESUS
27 août : Lucie Christine RICHARD et Yohan Fernando Michel RAVEL-BUSTOS
27 août : Aline DAVID et Gaël Paul DEVES
10 sept. : Laëtitia Nathalie Christiane Colette RUDANT et Rémi Philippe Antoine ROUSSELLE
01 oct. : Marine ARSAUT et Johan KERAUFFRET

AGENDA

OCTOBRE

Jeudi 20
« Papa, Maman et moi... émoi » de **Patrick Ben Soussan**
- La Coupole,
20h/22h30

Samedi 22
Le Chœur des Copains
Spectacle chorale, *salle des fêtes* 20h30

NOVEMBRE

Dimanche 6
Loto du CCAS, *salle des fêtes* 14h30

Vendredi 11
Commémoration des victimes de toutes les guerres
Cérémonie au monument aux morts à 9h30 (départ mairie à 9h15) puis collation offerte par la mairie

Dimanche 20
Loto de Saint Sulpice Loisirs, *salle des fêtes* 14h30

Lundi 21
Galipette soirée rencontres et informations au *pôle petite enfance* 19h30

Samedi 26
Loto du Foot, *salle des fêtes* 20h

Samedi 26
Téléthon - Tournoi de pétanque au *Boulodrome (près tennis)*, 10h

DECEMBRE

Jeudi 1er
Téléthon - Journée partage et amitié du Patchwork, *salle des fêtes*

Vendredi 2
Téléthon - Caddython organisé par les Lions Club à *Super U*

Samedi 3
Marché de Noël dans la *galerie marchande de Super U*, accompagné par les Archers de Saint Sulpice

Samedi 3
Marche du Cœur organisée par les Grolles, *stade Lamothe* 14h

Samedi 3
Concert, *salle des fêtes* 20h30

Lundi 5
Hommage aux victimes de la guerre d'Algérie et des combats Tunisie Maroc
Rassemblement aux monuments aux morts à 11h30

Vendredi 9
Galipette, fête de l'hiver du pôle Petite Enfance, « En herbe » Spectacle de la compagnie Léa, *maison pour tous à Beychac et Cailleau*, 18h30

Samedi 10
Journée Noël du comité des fêtes, *salle des sports*

JANVIER 2017

Vendredi 13
Vœux au personnel, *restaurant scolaire* 19h

Dimanche 15
Repas des aînés, *salle des fêtes* 12h

Vendredi 20
Vœux et accueil aux nouveaux arrivants, *restaurant scolaire* 19h

Dimanche 22
Fête de la Saint Vincent à *Saint Sulpice*

Vendredi 27
Loto de l'école élémentaire, *salle des fêtes* 20h

Dimanche 29
Bric à Brac du comité des fêtes, *salle des sports* 8h/18h

Horaires et dates des messes et célébrations dans nos paroisses

Du 1^{er} octobre 2016 au 1^{er} janvier 2017

1^{er} octobre
Saint Sulpice, 18h30 PPM
8 octobre
Sainte Eulalie, 18h30 PJS
15-16 octobre
Beychac, 18h30 PJS
Saint Loubès, 10h30 - MDF
22 octobre
Pas de messe. Pèlerinage au Pian Médoc, inscriptions au 05 56 20 41 30 (heures de permanence)
29 octobre
Saint Sulpice, 18h30 PPM
1^{er} novembre
Toussaint
Yvrac, 10h30 PJS

2 novembre
Fidèles défunts
Cameyrac, 11h PPM
Saint Loubès, 18h30 PJS
5 novembre
Izon, 18h30 PPM
11 novembre
Sainte Eulalie, 9h30 PJS
Saint Loubès, 10h30 PPM
Artigues, 10h30
12 novembre
Caillau, 18h30 PJS
19 novembre
Sainte Eulalie, 18h30 PJS - MDF
26 novembre
Beychac, 18h30 PJS

3 décembre
Montussan, 18h30 PPM
10 décembre
Saint Sulpice, 18h30 PJS
17 décembre
Yvrac, 18h30 PPM
24 décembre
Noël
Montussan, 20h PPM
Saint Loubès, 19h PJS - MDF
25 décembre
Noël
Izon, 10h30 PJS
31 décembre
1^{er} janvier 2017
Caillau, 18h30 PJS

Tous les dimanches, messes à Saint Loubès à 10h30
Accueil : 13, rue de Saint Aignan 33450 Saint Loubès. - 05 56 20 41 30 - sp.stloubes@orange.fr
Permanences : mardi-mercredi-samedi : 9h30/12h - Vendredi 9h30/12h - 17h/19h
Inscriptions pour un baptême : 3 mois à l'avance et **pour un mariage** : 6 mois à l'avance
Contacts des prêtres : PJS (Père Justin Singha) 06 99 93 35 92
PPM (Père Paul Mounicoux) 05 56 20 46 57 / 06 68 40 39 65
Les prêtres confessent sur RV ou avant les messes.

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La France est attaquée, mais la France est forte. Quelques soient les décisions prises par nos politiques, nous devons au niveau national, régional ou local, même dans notre commune de Saint-Sulpice-et-Cameyrac, vivre nos vies sans crainte car c'est notre force et notre détermination qui sont les garants de notre foi en l'avenir.

Vote du budget communal 2016 :

Monsieur le Maire dans son éditorial du bulletin du mois de mai ainsi que sur le site internet, écrit :« le groupe minoritaire ayant certes voté le budget, mais n'ayant pas voté les taux, il n'assume pas les recettes. »

Bref rappel afin de rétablir la vérité. Lors du conseil municipal du 14 avril, nous nous sommes abstenus sur le vote de **l'augmentation** des impôts locaux. Certes il faut compenser les baisses de charges imposées par l'Etat aux communes depuis 3 ans, mais l'effort doit être partagé et donc ne pas faire supporter aux seules familles, la totalité de ces baisses.

C'est dans cet esprit d'effort que nous avons proposé au conseil municipal de limiter la

hausse des taxes à 2%, le budget de la commune supportant les 2% complémentaires. Cette proposition nous a été refusée et la majorité a décidé et voté 4%.

La vérité est que nous n'assumons pas effectivement les 24 000 € de recettes supplémentaires que la majorité municipale n'a pas voulu prendre à sa charge, somme qui représente 0,73% des 3 298 533,15 € de recettes de fonctionnement.

Notre groupe a également noté quelques dysfonctionnement dans le fonctionnement des commissions municipales :

- La commission voirie a été convoqué le 15 juillet pour débattre sur différents aménagements sur notre commune. Seuls 2 élus se sont présentés, vous avez bien lu **DEUX** : l'adjoint en charge de la voirie et Monsieur Grenet de notre groupe.
- Il faut que les membres des commissions municipales se sentent plus impliqués dans leurs fonctionnements et dans les différents projets présentés et portés par ces commissions.

En restant à votre écoute.



Claude PULCRANO



Martine MAZUQUE



Jean-Paul GRENET



Sandra MAGRI



Robert BUDIS



POMPES FUNÈBRES LAVERGNE

FUNÉRARIUM - MARBRERIES

EXPOSITION DE MONUMENTS FUNÉRAIRES

Salon d'exposition de cercueils - Devis gratuit
Contrat Prévoyance Obsèques - 24h/24 - 7j/7
Magasin de fleurs artificielles - Croix - Plaques

**TOUT LE FUNÉRAIRE...
...SITUÉ À COTÉ DU CREMATORIUM**

2, route de la Loubère 33450 MONTUSSAN

RN 89 - sortie n°3

05 56 72 92 89



20 ANS D'EXPÉRIENCE
PRÉSENT SUR TOUT LE SUD-OUEST

DEPUIS 1992

JM TROUNDAY & Fils



MENUISERIE CHARPENTE SURÉLÉVATION

Ameublement
Escalier/Porte
Agencement
Construction/Rénovation
Scierie



J.M Trounday & Fils

69 route de la Landotte Z.A - 33450 IZON

j-marc.trounday@wanadoo.fr

www.jmtrounday-et-fils.fr

06 08 32 22 23



Réservation en ligne sur : location-u.com/superu-saintsulpice

Tél. : 05 57 34 51 01



pour célébrer



pour goûter



pour s'amuser



Machine à barbe à papa

31€

par jour



Percolateur

23€

par jour

NOUVEAU

COFFRETS & CARTES CADEAUX

CHEZ U,
QUESTION CADEAUX,
ON EN CONNAÎT PLUS
QU'UN RAYON.



U LE COMMERCE QUI PROFITE À TOUS
magasins-u.com



MES COURSES PRÉPARÉES
GRATUITEMENT



SANS MINIMUM
DE COMMANDE



TOUJOURS
AU MÊME PRIX
QU'EN MAGASIN*

*Hors offres promotionnelles magasin

SUPER U

Saint Sulpice et Cameyrac

Centre Commercial - Place Maucaillou - Tél. : 05 57 34 51 00

